



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-01

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
1 – Nomination du secrétaire de séance

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 03 février 2026, s'est réuni le lundi 09 février 2026 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

Date de la convocation : Le mardi 03 février 2026
Nombre de délégués titulaires en exercice : 80
Nombre de délégués suppléants en exercice : 80
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 41
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Votants :

Entités votantes

CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS
-------	------	------	-------------------	------------------	------------------	-----------	---------------------

Légende :	VERT=VOTANT
	BLANC=NON-VOTANT

Nombre de présents : (42)

Dont (42) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (11) : Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Marie-France MOSOLO (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (23) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE et Lionel PLASMANS (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (4) : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoul)

Commune de Baillet-en-France (1) : Christiane AKNOUCHE

Commune de Belloy-en-France (1) : Jean-Marie BONTEMPS

Commune de Mareil-en-France (1) : Jean-Marc CAMPIN

Commune de Montsoul (1) : Josette FRAMERY

Commune de Villaines-sous-Bois (0)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV (1) : Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 – Nomination du secrétaire de séance

CARPF (3) : Eddy THOREAU (Louvres) a donné pouvoir à Pedro TRAVISCO (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMDALY (Sarcelles)

CCCFPF (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Commune de Baillet-en-France (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote (1) : Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

--

EXPOSÉ DES MOTIFS

En application de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, indiqué également au sein de l'article 15 du règlement intérieur du Comité du Syndicat : « Au début de chacune de ses séances, le Comité Syndical nomme [...] un membre pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Le Comité Syndical, sur proposition de Monsieur le Président, nomme un secrétaire de séance.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15,

Vu le règlement intérieur du SIAH et notamment son article 15,

Considérant la nécessité de nommer un secrétaire de séance,

Considérant la candidature de Jean-Michel DUBOIS,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- Nomme Jean-Michel DUBOIS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

2- Et autorise le Président à signer tout acte relatif à cette nomination.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 09 février 2026,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 15/02/2026

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certifié par  you sign

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et de la légalité des signatures apposées au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,

Maire de GARGES-LÈS-GONESSE





COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-02

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2 – Approbation du procès-verbal du comité syndical du lundi 15 décembre 2025

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 03 février 2026, s'est réuni le lundi 09 février 2026 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

Date de la convocation : Le mardi 03 février 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 41

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Votants :

Entités votantes

CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS
-------	------	------	-------------------	------------------	------------------	-----------	---------------------

Légende:	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

Nombre de présents : (42)

Dont (42) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (11) : Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Marie-France MOSOLO (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (23) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE et Lionel PLASMANS (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (4) : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoul)

Commune de Baillet-en-France (1) : Christiane AKNOUCHE

Commune de Belloy-en-France (1) : Jean-Marie BONTEMPS

Commune de Mareil-en-France (1) : Jean-Marc CAMPIN

Commune de Montsoul (1) : Josette FRAMERY

Commune de Villaines-sous-Bois (0)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV (1) : Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2 – Approbation du procès-verbal du comité syndical du lundi 15 décembre 2025

CARPF (3) : Eddy THOREAU (Louvres) a donné pouvoir à Pedro TRAVISCO (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCCPF (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Commune de Baillet-en-France (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote (1) :

CARPF (1) : Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

--

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article 27 du règlement intérieur du Comité du Syndicat prévoit que les séances publiques donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal. Celui-ci doit contenir les éléments nécessaires, tant à l'information du public, qu'à celle du Préfet chargé du contrôle de légalité sur les décisions prises par le Comité du SIAH. Il contient par exemple les interventions des Élus en séance.

Chaque procès-verbal est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du Comité Syndical ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification. Cette rectification éventuelle, soumise au vote en même temps que le document, est enregistrée au procès-verbal suivant.

Le procès-verbal relatif à la séance du lundi 15 décembre 2025 a été validé par Jean-Michel DUBOIS, secrétaire de séance.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur du Comité du SIAH et notamment son article 27,

Considérant la validation du procès-verbal du Comité du Syndicat du lundi 15 décembre 2025 par Jean-Michel DUBOIS, secrétaire de séance,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- Approuve le procès-verbal du Comité du Syndicat du lundi 15 décembre 2025,

2- Et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce procès-verbal.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 09 février 2026,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 15/02/2026

Jean-Michel DUBOIS

Benoit JIMENEZ,



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, prise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

**Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-03

FINANCES

3 – Élection d'un(e) Président(e) pour procéder au vote du Compte Financier Unique du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GEMAPI, du Compte Financier Unique du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées et du Compte Financier Unique relatif au budget du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 03 février 2026, s'est réuni le lundi 09 février 2026 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoît JIMENEZ, Président du SIAH.

Date de la convocation : Le mardi 03 février 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 41

Président de séance : Benoît JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Votants :

Entités votantes

CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS
-------	------	------	-------------------	------------------	------------------	-----------	---------------------

Légende :	VERT=VOTANT
	BLANC=NON-VOTANT

Nombre de présents : (42)

Dont (42) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (11) : Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Marie-France MOSOLO (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (23) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoît JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE et Lionel PLASMANS (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (4) : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoul)

Commune de Baillet-en-France (1) : Christiane AKNOUCHE

Commune de Belloy-en-France (1) : Jean-Marie BONTEMPS

Commune de Mareil-en-France (1) : Jean-Marc CAMPIN

Commune de Montsoul (1) : Josette FRAMERY

Commune de Villaines-sous-Bois (0)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

FINANCES

3 – Élection d'un(e) Président(e) pour procéder au vote du Compte Financier Unique du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GEMAPI, du Compte Financier Unique du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées et du Compte Financier Unique relatif au budget du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

CAPV (1) : Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

CARPF (3) : Eddy THOREAU (Louvres) a donné pouvoir à Pedro TRAVISCO (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCPF (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Commune de Baillet-en-France (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote (1) :

CARPF (1) : Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

--

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable au SIAH, dispose que « le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

Cet article est complété par l'article L. 2121-14 du même code qui prévoit que « le Conseil Municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut (...) assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Ces dispositions sont applicables au SIAH au titre de l'article L. 5211-1 du même code.

Il ressort donc expressément de l'article précité que le Maire « doit se retirer au moment du vote », sous peine de nullité de la délibération en cause (CE, 1er août 1928, Donadey : Rec Lebon, P. 982 ; CE, 18 novembre 1931, Leclerf et Lepage : Rec Lebon, p 992).

Par ailleurs, l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023, confirme que pour les collectivités qui avaient expérimenté le compte financier unique en 2023, celui-ci se substitue à partir de l'exercice 2025 et au titre de ce même exercice au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Il n'est pas obligatoire d'organiser une élection au scrutin secret.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-14, L. 2121-31 et L. 5211-1 relatifs aux modalités d'adoption des comptes administratifs,

Vu l'article 205 de la Loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2025,

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant l'obligation d'élire un Président de séance au moment du vote des comptes financiers uniques,

Considérant la candidature de Claude TIBI en tant que Président de la séance,

Considérant le départ de Benoit JIMENEZ au moment du vote des comptes financiers uniques du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GEMAPI, du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées et du budget du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer,

FINANCES

3 – Élection d'un(e) Président(e) pour procéder au vote du Compte Financier Unique du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GEMAPI, du Compte Financier Unique du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées et du Compte Financier Unique relatif au budget du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Prend acte** que le Comité Syndical doit désigner son Président de séance avant le vote,
- 2- **Prend acte** que le Président est tenu de se retirer au moment de l'approbation du compte financier unique,
- 3- **Élit** comme Président de séance Claude TIBI pour le vote des questions suivantes :
 - Compte Financier Unique du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GEMAPI - exercice 2025 ;
 - Compte Financier Unique du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées - exercice 2025 ;
 - Compte Financier Unique du budget SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer - exercice 2025.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 09 février 2026,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoît JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 15/02/2026

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certifié par  you sign

Benoît JIMENEZ,



Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-04

FINANCES

4 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2025 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 03 février 2026, s'est réuni le lundi 09 février 2026 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

Date de la convocation : Le mardi 03 février 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 41

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Votants :

Entités votantes

CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS
-------	------	------	-------------------	------------------	------------------	-----------	---------------------

Légende:	VERT=VOTANT
	BLANC=NON-VOTANT

Nombre de présents : (42)

Dont (42) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (11) : Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Marie-France MOSOLO (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (23) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE et Lionel PLASMANS (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCC PF (4) : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoul)

Commune de Baillet-en-France (1) : Christiane AKNOUCHE

Commune de Belloy-en-France (1) : Jean-Marie BONTEMPS

Commune de Mareil-en-France (1) : Jean-Marc CAMPIN

Commune de Montsoul (1) : Josette FRAMERY

Commune de Villaines-sous-Bois (0)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV (1) : Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

En préfecture
095-200049310-20260225-2026-04-DE
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026

FINANCES

4 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2025 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI

CARPF (3) : Eddy THOREAU (Louvres) a donné pouvoir à Pedro TRAVISCO (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCFPF (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Commune de Baillet-en-France (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote (1) :

CARPF (1) : Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

--

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Compte Financier Unique du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GEMAPI est arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	15 949 125,58 €	6 319 963,79 €	22 269 089,37 €
Dépenses	8 713 019,53 €	7 273 073,94 €	15 986 093,47 €
Résultat de l'exercice	7 236 106,05 €	-953 110,15 €	6 282 995,90 €
Résultat antérieur	32 982 102,29 €	-4 488 951,32 €	28 493 150,97 €
Résultat total	40 218 208,34 €	-5 442 061,47 €	34 776 146,87 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, confirmant la substitution du Compte Financier Unique au compte administratif et au compte de gestion,

Vu l'instruction budgétaire M. 57,

Vu la délibération n° 2025-26 du 24 mars 2025 portant approbation du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales - Collecte - Transport - GEMAPI de l'année 2025,

Vu la délibération n° 2025-58 du 23 juin 2025 portant approbation de la décision modificative n° 1 du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales - Collecte - Transport - GEMAPI de l'année 2025,

Considérant que le Compte Financier Unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public du Service de Gestion Comptable de Garges-lès-Gonesse,

Conformément à la législation en vigueur, Benoit JIMENEZ, Président, quitte la séance pour le vote de ce Compte Financier Unique ; Claude TIBI, élu Président de la séance, soumet au vote ce Compte Financier Unique,

FINANCES

4 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2025 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS QUE LE PRÉSIDENT AIT QUITTÉ LA SÉANCE, DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Adopte le Compte Financier Unique de l'année 2025 du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales Collecte - Transport - GEMAPI, arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	15 949 125,58 €	6 319 963,79 €	22 269 089,37 €
Dépenses	8 713 019,53 €	7 273 073,94 €	15 986 093,47 €
Résultat de l'exercice	7 236 106,05 €	-953 110,15 €	6 282 995,90 €
Résultat antérieur	32 982 102,29 €	-4 488 951,32 €	28 493 150,97 €
Résultat total	40 218 208,34 €	-5 442 061,47 €	34 776 146,87 €

- 2- Et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce Compte Financier Unique.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 09 février 2026,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 15/02/2026

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certifié par  yousign

Benoit JIMENEZ,



Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, sous réserve de son contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-05

FINANCES

5 – Affectation des résultats de l'année 2025 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 03 février 2026, s'est réuni le lundi 09 février 2026 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

Date de la convocation : Le mardi 03 février 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 41

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Votants :

Entités votantes

CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS
-------	------	------	-------------------	------------------	------------------	-----------	---------------------

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

Nombre de présents : (42)

Dont (42) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (11) : Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Marie-France MOSOLO (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (23) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE et Lionel PLASMANS (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (4) : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoulst)

Commune de Baillet-en-France (1) : Christiane AKNOUCHE

Commune de Belloy-en-France (1) : Jean-Marie BONTEMPS

Commune de Mareil-en-France (1) : Jean-Marc CAMPIN

Commune de Montsoulst (1) : Josette FRAMERY

Commune de Villaines-sous-Bois (0)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV (1) : Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

FINANCES

5 – Affectation des résultats de l'année 2025 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI

CARPF (3) : Eddy THOREAU (Louvres) a donné pouvoir à Pedro TRAVISCO (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCPF (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Commune de Baillet-en-France (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote (1) :

CARPF (1) : Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

--

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'instruction M. 57 implique que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

Les résultats de l'exercice 2025 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Analyse du Compte Financier Unique du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GEMAPI 2025

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	15 949 125,58 €	6 319 963,79 €	22 269 089,37 €
Dépenses	8 713 019,53 €	7 273 073,94 €	15 986 093,47 €
Résultat de l'exercice	7 236 106,05 €	-953 110,15 €	6 282 995,90 €
Résultat antérieur	32 982 102,29 €	-4 488 951,32 €	28 493 150,97 €
Résultat total	40 218 208,34 €	-5 442 061,47 €	34 776 146,87 €

Restes à réaliser	
Recettes	0,00 €
Dépenses	0,00 €
Solde	0,00 €

Besoin de financement
5 442 061,47 €

A reporter en fonctionnement	34 776 146,87 €	Solde de l'excédent
------------------------------	-----------------	---------------------

Compte tenu du besoin de financement de 5 442 061,74 €, issu du résultat de clôture de la section d'investissement, et compte tenu du fait qu'il n'y a pas de restes à réaliser, il va être reporté la somme de 34 776 146,87 € à l'article 002 excédent de fonctionnement.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire codificatrice M. 57 applicable au 1^{er} janvier 2026,

FINANCES

5 – Affectation des résultats de l'année 2025 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI

Considérant que le Compte Financier Unique du budget principal eaux pluviales - GÉMAPI de l'exercice 2025 laisse apparaître en section de fonctionnement un excédent cumulé de 40 218 208,34 €,

Considérant que le Compte Financier Unique du budget principal eaux pluviales - GÉMAPI de l'exercice 2025 laisse apparaître en section d'investissement un déficit cumulé de 5 442 061,47 €,

Considérant qu'il n'y a pas de restes à réaliser,

Considérant qu'il y a un besoin de financement de 5 442 061,47 €,

LE COMITÉ SYNDICAL, DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Reporte** en section d'investissement en dépenses au 001 « résultat d'investissement reporté », 5 442 061,47 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement,
- 2- **Inscrit** en section d'investissement en recettes au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », 5 442 061,47 € correspondant à la couverture du besoin de financement,
- 3- **Reporte** en section de fonctionnement en recettes au 002 « résultat de fonctionnement reporté », 34 776 146,87 € correspondant au solde de la section de fonctionnement,
- 4- **Et donne** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de cette affectation de résultats.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 09 février 2026,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoît JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 15/02/2026

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certifié par  yousign

Benoît JIMENEZ,



Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-06

FINANCES

6 – Fixation de la fiscalité additionnelle pour l'exercice de la compétence TRANSPORT assainissement eaux pluviales de l'année 2026

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 03 février 2026, s'est réuni le lundi 09 février 2026 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

Date de la convocation : Le mardi 03 février 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Votants :

Entités votantes

CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS
-------	------	------	-------------------	------------------	------------------	-----------	---------------------

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

Nombre de présents : (37)

Dont (37) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (11) : Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Marie-France MOSOLO (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (23) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE et Lionel PLASMANS (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

Commune de Baillet-en-France (1) : Christiane AKNOUCHE

Commune de Mareil-en-France (1) : Jean-Marc CAMPIN

Commune de Montsoult (1) : Josette FRAMERY

Commune de Villaines-sous-Bois (0)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CAPV (1) : Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

CARPF (3) : Eddy THOREAU (Louvres) a donné pouvoir à Pedro TRAVISCO (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

FINANCES

6 – Fixation de la fiscalité additionnelle pour l'exercice de la compétence TRANSPORT assainissement eaux pluviales de l'année 2026

Commune de Baillet-en-France (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote (1) :

CARPF (1) : Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

--

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément aux objectifs exposés lors des Orientations Budgétaires du 15 décembre 2025, il a été décidé, compte tenu de la situation financière actuelle du budget principal eaux pluviales, de maintenir les centimes syndicaux au niveau de ceux de 2025 pour la compétence transport assainissement eaux pluviales uniquement. Cette fiscalité additionnelle ne concerne pour 2026 que les communes qui n'ont pas transféré leur compétence à l'intercommunalité.

Collectivité	TRANSPORT
BAILLET-EN-FRANCE	34 636 €
MAREIL-EN-FRANCE	12 026 €
MONTSOULT	59 176 €
VILLAINES-SOUS-BOIS	13 368 €
	119 206 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le document support de Débat d'Orientations Budgétaires du 15 décembre 2025,

Considérant les besoins d'investissement à venir à court et à moyen terme ayant pour objectif la gestion de la compétence transport assainissement eaux pluviales,

FINANCES

6 – Fixation de la fiscalité additionnelle pour l'exercice de la compétence TRANSPORT assainissement eaux pluviales de l'année 2026

LE COMITÉ SYNDICAL, DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Porte** le montant de la fiscalité additionnelle pour 2026 à un montant de **119 206 €**, au titre de la compétence transport assainissement eaux pluviales :

Collectivité	TRANSPORT
BAILLET-EN-FRANCE	34 636 €
MAREIL-EN-FRANCE	12 026 €
MONTSOULT	59 176 €
VILLAINES-SOUS-BOIS	13 368 €
	119 206 €

- 2- **Et donne** tous pouvoirs au Président concernant la fiscalité additionnelle 2026.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 09 février 2026,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 15/02/2026

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certifié par  yousign

Benoit JIMENEZ,


Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-07

FINANCES

7 – Fixation des contributions pour l'exercice de la compétence TRANSPORT assainissement eaux pluviales de l'année 2026

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 03 février 2026, s'est réuni le lundi 09 février 2026 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

Date de la convocation : Le mardi 03 février 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Votants :

Entités votantes

CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS
-------	------	------	-------------------	------------------	------------------	-----------	---------------------

Légende :	VERTI=VOTANT
	BLANC=NON-VOTANT

Nombre de présents : (37)

Dont (37) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (11) : Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Marie-France MOSOLO (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (23) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE et Lionel PLASMANS (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

Commune de Baillet-en-France (1) : Christiane AKNOUCHE

Commune de Mareil-en-France (1) : Jean-Marc CAMPIN

Commune de Montsoul (1) : Josette FRAMERY

Commune de Villaines-sous-Bois (0)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CAPV (1) : Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

CARPF (3) : Eddy THOREAU (Louvres) a donné pouvoir à Pedro TRAVISCO (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

FINANCES

7 – Fixation des contributions pour l'exercice de la compétence TRANSPORT assainissement eaux pluviales de l'année 2026

Commune de Baillet-en-France (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote (1) :

CARPF (1) : Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

--

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément aux objectifs exposés lors des Orientations Budgétaires du 15 décembre 2025, il a été décidé, compte tenu de la situation financière actuelle du budget principal eaux pluviales, de maintenir la participation des intercommunalités au même niveau qu'en 2025 pour la compétence transport assainissement eaux pluviales. Pour les communes ayant transféré leur compétence, les centimes syndicaux deviennent des contributions versées par les intercommunalités.

Intercommunalité	Pour 2025	Pour 2026
	Mode de Prélèvement	Mode de Prélèvement
	Budgétisation	Budgétisation
Communauté d'Agglomération Plaine Vallée	906 872 €	906 872 €
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	2 980 468 €	2 980 468 €
	3 887 340 €	3 887 340 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le document support de Débat d'Orientations Budgétaires du 15 décembre 2025,

Considérant les besoins d'investissement à venir à court et à moyen terme ayant pour objectif la gestion de la compétence transport assainissement eaux pluviales,

FINANCES

7 – Fixation des contributions pour l'exercice de la compétence TRANSPORT assainissement eaux pluviales de l'année 2026

LE COMITÉ SYNDICAL, DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Porte** le montant des contributions pour 2026 à un montant de **3 887 340 €**, au titre de la compétence transport assainissement eaux pluviales :

Intercommunalité	Pour 2025	Pour 2026
	Mode de Prélèvement Budgétisation	Mode de Prélèvement Budgétisation
Communauté d'Agglomération Plaine Vallée	906 872 €	906 872 €
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	2 980 468 €	2 980 468 €
	3 887 340 €	3 887 340 €

- 2- **Et donne** tous pouvoirs au Président concernant la fiscalité additionnelle 2026.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 09 février 2026,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoît JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 15/02/2026

Jean-Michel DUBOIS

Benoît JIMENEZ,



Président du Syndicat,

Maire de GARGES-LES-GONESSE

✓ Certifié par yousign

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, soumise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-08

FINANCES

8 – Fixation des contributions pour l'exercice de la compétence GEMAPI assainissement eaux pluviales de l'année 2026

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 03 février 2026, s'est réuni le lundi 09 février 2026 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoît JIMENEZ, Président du SIAH.

Date de la convocation : Le mardi 03 février 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoît JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Votants :

Entités votantes

CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS
-------	------	------	-------------------	------------------	------------------	-----------	---------------------

Légende :	VERT=VOTANT
	BLANC=NON-VOTANT

Nombre de présents : (38)

Dont (38) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (11) : Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Marie-France MOSOLO (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (23) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoît JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE et Lionel PLASMANS (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (4) : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsault)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CAPV (1) : Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoît JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

CARPF (3) : Eddy THOREAU (Louvres) a donné pouvoir à Pedro TRAVISCO (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCPF (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote (1) :

CARPF (1) : Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

FINANCES

8 – Fixation des contributions pour l'exercice de la compétence GEMAPI assainissement eaux pluviales de l'année 2026

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément aux objectifs exposés lors des Orientations Budgétaires du 15 décembre 2025, il a été décidé, d'augmenter de 1 % la participation des intercommunalités à fiscalité propre par rapport à celle perçue en 2025. Le montant de la participation des intercommunalités pour la compétence GEMAPI pour 2026 sera donc de **4 154 489 €**.

Intercommunalité	2025	2026
	Mode de Prélèvement Budgétisation	Mode de Prélèvement Budgétisation
Communauté d'Agglomération Plaine Vallée	929 704 €	939 001 €
Communauté de Communes Carnelle Pays de France	122 513 €	123 738 €
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	3 061 139 €	3 091 750 €
	4 113 356 €	4 154 489 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le document support de Débat d'Orientations Budgétaires du 15 décembre 2025,

Considérant les besoins d'investissement à venir à court et à moyen terme ayant pour objectif la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI),

Considérant, pour couvrir ces besoins, la nécessité d'augmenter de 1 % la participation des intercommunalités à fiscalité propre par rapport à celle perçue en 2025,

FINANCES

8 – Fixation des contributions pour l'exercice de la compétence GEMAPI assainissement eaux pluviales de l'année 2026

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Porte** le montant de la participation des intercommunalités à fiscalité propre pour la compétence GEMAPI pour l'année 2026 à **4 154 489 €**, réparti comme suit :

Intercommunalité	2025	2026
	Mode de Prélèvement Budgétisation	Mode de Prélèvement Budgétisation
Communauté d'Agglomération Plaine Vallée	929 704 €	939 001 €
Communauté de Communes Carnelle Pays de France	122 513 €	123 738 €
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	3 061 139 €	3 091 750 €
	4 113 356 €	4 154 489 €

- 2- **Et donne** tous pouvoirs au Président pour l'exécution des contributions pour l'exercice de la compétence GEMAPI assainissement eaux pluviales de l'année 2026.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 09 février 2026,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoît JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 15/02/2026

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certifié par  you sign

Benoît JIMENEZ,



Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-09

FINANCES

9 – Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 2024-01 - eaux pluviales transport sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 03 février 2026, s'est réuni le lundi 09 février 2026 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

Date de la convocation : Le mardi 03 février 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Votants :

Entités votantes

CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS
-------	------	------	-------------------	------------------	------------------	-----------	---------------------

Légende :	VERT=VOTANT
	BLANC=NON-VOTANT

Nombre de présents : (37)

Dont (37) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (11) : Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Marie-France MOSOLO (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (23) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE et Lionel PLASMANS (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

Commune de Baillet-en-France (1) : Christiane AKNOUCHE

Commune de Mareil-en-France (1) : Jean-Marc CAMPIN

Commune de Montsault (1) : Josette FRAMERY

Commune de Villaines-sous-Bois (0)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CAPV (1) : Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

CARPF (3) : Eddy THOREAU (Louvres) a donné pouvoir à Pedro TRAVISCO (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

9 – Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 2024-01 - eaux pluviales transport sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI

Commune de Baillet-en-France (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote (1) : Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

--

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le règlement budgétaire et financier du SIAH, voté lors de la séance du Comité Syndical du 05 décembre 2022, permet dans son chapitre IV de recourir à une gestion pluriannuelle des investissements par le biais des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP).

L'Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations.

Le Crédit de Paiement (CP) correspond à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour chaque année de la durée de l'Autorisation de Programme. Seul le Crédit de Paiement de l'année concourt à l'équilibre du budget.

Par délibération du 25 mars 2024, le Comité syndical a créé pour la compétence Transport, une AP/CP n° 2024-01 eaux pluviales - transport, qu'il est envisagé, comme précisé dans les orientations budgétaires du 15 décembre 2025, de modifier le montant global de l'AP/CP en passant de 5 725 928 € à 8 113 594 € sur une période de 6 ans au lieu de 5 afin de répondre au programme pluriannuel des investissements.

AP/CP N°2024-01 EAUX PLUVIALES - TRANSPORT						
Délibération du 25 mars 2024						
Modification de l'AP en 2025	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
5 725 928 €	2 330 786,45 €	1 335 141,55 €	1 020 000 €	820 000 €	220 000 €	
Modification de l'AP en 2026	CP 2024 réalisés	CP 2025 réalisés	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
8 113 594 €	2 330 786,45 €	786 086,65 €	1 056 720,90 €	1 220 000 €	820 000 €	1 900 000 €

9 – Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 2024-01 - eaux pluviales transport sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI

Le détail des opérations par crédit de paiement peut notamment se présenter de la manière suivante :

AP / CP EAUX PLUVIALES COMPÉTENCE TRANSPORT n° 2024 - 01								
N°opération	Libellé de l'opération	Chapitre	CP 2024 liquidés	CP 2025 liquidés	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
TARN0525	ARNOUVILLE - Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées rue Marcel GOT	23	127 724,63 €	7 866,22 €	1 855,98 €			
TDOM4688	DOMONT - Réhabilitation, collecteur EP rue Jean Jaurès	21	1 926,75 €					
TLETH544	LE THILLAY - Réhab. rés EP proximité Place du 8 mai	23				1 000 000,00 €		
TVIL8531	VILLIERS LE BEL - Dévoisement des réseaux intercommunaux d'eaux pluviales boulevard Allende	23		8 938,68 €	700 000,00 €			
TVILB429V1	VILLIERS LE BEL - Réhab.redim.canalisations secteur Champs Bacon	23	1 490 675,07 €	628 066,07 €	3 615,81 €			
TVILB429V2	VILLIERS LE BEL - Réhab.redim.canalisations secteur Champs Bacon	23			103 112,20 €			
SOUS-TOTAL CARPF Eaux Pluviales - Transport			1 620 326,45 €	644 870,97 €	808 583,99 €	1 000 000,00 €		
TEZAN520	EZANVILLE - Réhab rue de la gare Ezanville	23	613 596,93 €					
TSTBR4788	ST BRICE SOUS FORET- Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales de transport rue Foch	23					600 000,00 €	
SOUS-TOTAL CAPV Eaux Pluviales - Transport			613 596,93 €				600 000,00 €	
TSIAH	Travaux divers sur compétence Transport	23	96 863,07 €	141 215,68 €	248 136,91 €	220 000,00 €	220 000,00 €	1 900 000,00 €
TOTAL CP - CRÉDITS DE PAIEMENT			2 330 786,45 €	786 086,65 €	1 056 720,90 €	1 220 000,00 €	820 000,00 €	1 900 000,00 €
Montant VOTÉ de l'AP/CP EP TRANSPORT 2024-2029			8 113 594,00 €					

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-3 et R. 2311-9,

Vu la nomenclature comptable M. 57,

Vu la délibération n° 2022-101 en date du 5 décembre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier M. 57 du SIAH,

Vu la délibération n° 2024-23 en date du 25 mars 2024 approuvant l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n° 2024-01 - eaux pluviales Transport sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE-TRANSPORT-GEMAPI,

Vu la délibération n° 2025-23 en date du 24 mars 2025 approuvant la modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n° 2024-01 - eaux pluviales Transport sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE-TRANSPORT-GEMAPI,

Considérant le programme d'investissement sur les opérations liées à la compétence eaux pluviales - Transport,

9 – Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 2024-01 - eaux pluviales transport sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI

LE COMITÉ SYNDICAL, DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Approuve** la modification de l'Autorisation de Programme n° 2024-01 et les Crédits de Paiement relatifs aux opérations d'investissement sur la compétence eaux pluviales - Transport, d'une durée de 6 ans (2024-2029),
- 2- Et donne** tous pouvoirs au Président concernant la modification de l'Autorisation de Programme n° 2024-01 et les Crédits de Paiement relatifs aux opérations d'investissement sur la compétence eaux pluviales - Transport, d'une durée de 6 ans (2024-2029).

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 09 février 2026,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 15/02/2026

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certifié par  yosign

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-10

FINANCES

10 – Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 2024-02 - GEMAPI sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 03 février 2026, s'est réuni le lundi 09 février 2026 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

Date de la convocation : Le mardi 03 février 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Votants :

Entités votantes

CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS
-------	------	------	-------------------	------------------	------------------	-----------	---------------------

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

Nombre de présents : (38)

Dont (38) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (11) : Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Marie-France MOSOLO (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (23) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE et Lionel PLASMANS (Villerson), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCCPF (4) : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsault)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CAPV (1) : Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

CARPF (3) : Eddy THOREAU (Louvres) a donné pouvoir à Pedro TRAVISCO (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCCPF (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote (1) :

CARPF (1) : Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

FINANCES

10 – Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 2024-02 - GEMAPI sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le règlement budgétaire et financier du SIAH, voté lors de la séance du Comité Syndical du 05 décembre 2022, permet dans son chapitre IV de recourir à une gestion pluriannuelle des investissements par le biais des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP).

L'Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations.

Le Crédit de Paiement (CP) correspond à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour chaque année de la durée de l'autorisation de programme. Seul le Crédit de Paiement de l'année concourt à l'équilibre du budget.

Par délibération du 25 mars 2024, le Comité syndical a créé pour la compétence GEMAPI, une AP/CP n° 2024-02 GEMAPI, qu'il est envisagé, comme précisé dans les orientations budgétaires du 15 décembre 2025, de modifier le montant global de l'AP/CP en passant de 44 326 514 € à 53 130 285 € sur une période de 6 ans au lieu de 5 afin de répondre au programme pluriannuel des investissements.

AP/CP N°2024-02 GEMAPI Délibération du 25 mars 2024						
Modification de l'AP en 2025	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
44 326 514 €	1 310 088,61 €	13 026 425,39 €	9 590 000 €	10 100 000 €	10 300 000 €	
Modification de l'AP en 2026	CP 2024 réalisés	CP 2025 réalisés	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
53 130 285 €	1 310 088,61 €	3 000 640,56 €	14 329 555,83 €	13 980 000 €	9 910 000 €	10 600 000 €

FINANCES

10 – Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 2024-02 - GEMAPI sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI

Le détail des opérations par crédit de paiement peut notamment se présenter de la manière suivante :

AP / CP - COMPÉTENCE GEMAPI n° 2024 - 02								
N° opération	Libellé de l'opération	Chapitre	CP 2024 liquidés	CP 2025 liquidés	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
GAPM489C	ARNOUVILLE - réalisation d'aménagement hydro-écologique du Croult au niveau des Pieds Humides	23	17 001,60	47 880,40	191639,20	1000 000,00	4 000 000,00	
GAPM489D	ARNOUVILLE - Reméandrage du Croult au droit de la NEF	21	38 757,40	48 251,76	21686,00	30 000,00	30 000,00	
		23	35 034,98	72 393,20	332 611,31	2 000 000,00	2 000 000,00	
GBONFR505	BONNEUIL EN FR - Renaturation de La Morée au droit de la STEP	23	34 649,68	8 178,26	537 027,61	2 500 000,00		
GBONFR505B	BONNEUIL EN FR - Renaturation de La Morée au droit de la STEP Butte	23		1253 500,64	1026 538,36			
GECCOU46B	ECOUEN - Mise séc. ouv. régul bassin - les réserves de Chaulfour	23	22 244,42	981,60				
GECCOU521	ECOUEN - Etude et travaux renaturation Petit Rosne	23			50 000,00	50 000,00	50 000,00	2 000 000,00
GGONES18	GONESSE - Entre Br 3 fontaines et le Vignois	21						
		23	128 214,00	5 863,74	3 517 432,13			
GGOUS495A	GOUSSAINVILLE - Ouverture Croult Vieux Pays	21	257 539,12					
		23	1476,00	3 454,80	22 760,00	2 800 000,00		
GGOUS536	GOUSSAINVILLE - Etude et travaux extension bassin de retenue des Prés de la Motte	23			50 000,00	100 000,00	100 000,00	2 000 000,00
GGOUS537	GOUSSAINVILLE - Etude et travaux renaturation du Croult Trou du Diable	23				50 000,00	100 000,00	100 000,00
GLETH495	LE THILLAY - lutte inondations milieu naturel EP	23	39 194,90	12 684,38	124 838,00	50 000,00		
GLOUV475A	LOUVRES - Etude de MOE pour les travaux de renaturation du ru du Phin Ferme secrétain					50 000,00	50 000,00	50 000,00
GLOUV510	LOUVRES - reval. écologique et paysagère bassins du bois d'Orville	23	15 501,99					
GLOUV510A	LOUVRES - Travaux pour la revalorisation écologique et paysagère des bassins du Bois d'Orville	23			50 000,00	800 000,00		
GLOUV510B	LOUVRES - Travaux d'éradication de la renouée du Japon pour la revalorisation écologique et paysagère des bassins du Bois	23			500 000,00			
GSARC504	SARCELLES - Réouverture du Petit Rosne et valor. du milieu nat.	21		44 939,47	5 060,53			
		23	8 317,80		98 085,20	2 000 000,00		
GSARC514A	SARCELLES - réhabilitation dalle de couverture du Petit Rosne	23		272 430,42				
GSARC515A	SARCELLES - MOE renaturation Petit Rosne domaine Cèdres	23	321898,49	461 767,51	2 621 011,85			
GSARC515	SARCELLES - Travaux renaturation Petit Rosne domaine Cèdres	23			50 000,00			
GSARC516	SARCELLES - Etude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagement hydro-écologique du Petit Rosne et du bassin des Prés sous la Ville	23	72 259,30	20 745,71	251 394,59	100 000,00	50 000,00	50 000,00
GSARC516A	SARCELLES - Travaux pour la réalisation d'aménagement hydro-écologique du Petit Rosne et du bassin des Prés sous la Ville							3 000 000,00

N° opération	Libellé de l'opération	Chapitre	CP 2024 liquidés	CP 2025 liquidés	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
GVEPM488	VEMARS - Etudes lutte contre les inondations amont Vemars	23	5 359,30	745,20	10 093,85			
GVEPM488C	VEMARS - Création d'aménagements de lutte contre les inondations Bassin de la Michelette					50 000,00		
GVEPM488D	VEMARS - Création d'aménagements de lutte contre les inondations Fosses aux Boucs	23	80 086,32	468 720,38	3 806,34			
GVEPM488E	VEMARS - Création d'aménagements de lutte contre les inondations Ecou d'Or	23	18 800,88	954,72	1 000 000,00			
GVILL529A	VILLERION - Renaturation du cours d'eau dans le bassin de retenue	23	16 927,18	2 695,08	410 000,00			
SOUS-TOTAL CARPF - GEMAPI			1 113 264,56	2 726 787,87	10 880 705,57	11 580 000,00	6 380 000,00	7 200 000,00
GBOUF528A	BOUFFEMONT - renaturation du Petit Rosne et de la mare du chemin d'aventures et déconnexion des EP	23	17 231,58		50 000,00	50 000,00	1 200 000,00	
GEZAN513	EZANVILLE - ouvert. du Petit Rosne Aval bassin des Bourguignons	23	28 380,26					
GEZAN523D	EZANVILLE - Renaturation du cours d'eau dans le bassin des Bourguignons 2	23						480 000,00
GEZAN538	EZANVILLE - Etudes renaturation du Petit Rosne Parc Chinois	23			50 000,00	50 000,00	50 000,00	
GEZAN538A	EZANVILLE - Travaux renaturation du Petit Rosne Parc Chinois	23					1 000 000,00	
GMOIS509	MOISSELLES - Renaturation de Petit Rosne	21			745,20			
		23	3 564,00	57 338,75	737 786,75	300 000,00	600 000,00	
GMOIS509A	MOISSELLES - Renaturation de Petit Rosne	23		45,00				
GSBST529B	Saint-Brice-sous-Forêt - Renaturation du cours d'eau dans le bassin ru des Champs	23					230 000,00	
GMONST425A	MONTMORENCY - ST BRICE SIF - Travaux de renaturation du ru du fond des aulnes				1 500 000,00	1 500 000,00		
GMONST425	MONTMORENCY - ST BRICE SIF - Etudes de renaturation du ru du Fonds des Aulnes	23	60 647,69	41 020,56	133 049,91	50 000,00		
SOUS-TOTAL CAPV - GEMAPI			109 883,53	98 404,31	2 471 581,86	1 950 000,00	3 080 000,00	480 000,00

FINANCES

10 – Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 2024-02 - GEMAPI sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI

N° opération	Libellé de l'opération	Chapitre	CP 2024 liquidés	CP 2025 liquidés	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
GBAIL465B	BAILLET EN FRANCE - restauration du rû de Montsoult	23			27 822,00 €			
SOUS-TOTAL CCCPF - GEMAPI					27 822,00 €			
GEZF0527	Sécurité bassins Bourguignons Ézanville et Garennes à Fontenay	23	372,00 €	864,00 €	485 648,00 €			
GSIAH539	Plan de gestion des bassins en eau du SIAH	23						2 500 000,00 €
GSIAH	Petits travaux de rivière	23			150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	120 000,00 €
GSIAH	Travaux divers sur compétence GEMAPI	23	85 368,52 €	174 584,38 €	313 738,40 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
TOTAL CP - CRÉDITS DE PAIEMENT			1 310 088,61 €	3 000 640,56 €	14 329 555,83 €	13 980 000,00 €	9 910 000,00 €	10 600 000,00 €
Montant VOTÉ de l'AP/CP EP GEMAPI 2024-2029			53 130 285,00 €					

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-3 et R. 2311-9,

Vu la nomenclature comptable M. 57,

Vu la délibération n° 2022-101 en date du 05 décembre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier M. 57 du SIAH,

Vu la délibération n° 2024-24 en date du 25 mars 2024 approuvant l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n° 2024-02 - GEMAPI sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE-TRANSPORT-GEMAPI,

Vu la délibération n° 2025-24 en date du 24 mars 2025 approuvant la modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n° 2024-02-GEMAPI sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE-TRANSPORT-GEMAPI,

Considérant le programme d'investissement sur les opérations liées à la compétence GEMAPI,

FINANCES

10 – Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 2024-02 - GEMAPI sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Porte** la modification de l'Autorisation de Programme n° 2024-02 et les Crédits de Paiement relatifs aux opérations d'investissement sur la compétence GEMAPI, d'une durée de 6 ans (2024-2029),
- 2- **Et donne** tous pouvoirs au Président la modification de l'Autorisation de Programme n° 2024-02 et les Crédits de Paiement relatifs aux opérations d'investissement sur la compétence GEMAPI, d'une durée de 6 ans (2024-2029).

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 09 février 2026,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 15/02/2026

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certifié par  yousign

Benoit JIMENEZ,



Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-11

FINANCES

11 – Adoption du budget primitif de l'année 2026 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT – GEMAPI

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 03 février 2026, s'est réuni le lundi 09 février 2026 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

Date de la convocation : Le mardi 03 février 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 41

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Votants :

Entités votantes

CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS
-------	------	------	-------------------	------------------	------------------	-----------	---------------------

Légende :	VERT=VOTANT
	BLANC=NON-VOTANT

Nombre de présents : (42)

Dont (42) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (11) : Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Marie-France MOSOLO (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUHE (Piscop)

CARPF (23) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMDALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE et Lionel PLASMANS (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCC PF (4) : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoul)

Commune de Baillet-en-France (1) : Christiane AKNOUCHE

Commune de Belloy-en-France (1) : Jean-Marie BONTEMPS

Commune de Mareil-en-France (1) : Jean-Marc CAMPIN

Commune de Montsoul (1) : Josette FRAMERY

Commune de Villaines-sous-Bois (0)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV (1) : Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

095-200049310-20260225-2026-11-DE
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026

FINANCES

11 – Adoption du budget primitif de l'année 2026 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT – GEMAPI

CARPF (3) : Eddy THOREAU (Louvres) a donné pouvoir à Pedro TRAVISCO (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCPF (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Commune de Baillet-en-France (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote (1) :

CARPF (1) : Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

--

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales Collecte-Transport-GEMAPI de l'exercice 2026 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

Recettes.....50 526 000 €

Dépenses.....50 526 000 €

En section d'investissement :

Recettes.....47 316 000 €

Dépenses.....47 316 000 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature comptable M. 57,

Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires le 15 décembre 2025,

Considérant le projet de budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GEMAPI,

FINANCES

11 – Adoption du budget primitif de l'année 2026 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GEMAPI

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Adopte** par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales Collecte - Transport - GEMAPI de l'exercice 2026 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

Recettes.....50 526 000 €

Dépenses..... 50 526 000 €

En section d'investissement :

Recettes..... 47 316 000 €

Dépenses.....47 316 000 €

- 2- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette adoption de budget.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 09 février 2026,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 15/02/2026

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certifié par  yousign

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et, en vertu de sa compétence, a mis la présente délibération à disposition du service de la communication et de la presse pour être mise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,

Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



[Signature]



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-12

FINANCES

12 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2025 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 03 février 2026, s'est réuni le lundi 09 février 2026 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

Date de la convocation : Le mardi 03 février 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 37

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Votants :

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS
Légende :		VERT = VOTANT					
		BLANC = NON-VOTANT					

Nombre de présents : (38)

Dont (38) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (11) : Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Marie-France MOSOLO (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (23) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE et Lionel PLASMANS (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

Commune de Baillet-en-France (1) : Christiane AKNOUCHE

Commune de Belloy-en-France (1) : Jean-Marie BONTEMPS

Commune de Mareil-en-France (1) : Jean-Marc CAMPIN

Commune de Montsoult (1) : Josette FRAMERY

Commune de Villaines-sous-Bois (0)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CAPV (1) : Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

CARPF (3) : Eddy THOREAU (Louvres) a donné pouvoir à Pedro TRAVISCO (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

FINANCES

12 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2025 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

Commune de Baillet-en-France (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote (1) :

CARPF (1) : Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

--

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Compte Financier Unique du budget annexe eaux usées - assainissement de l'exercice 2025 est arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	29 559 917,61 €	19 618 798,11 €	49 178 715,72 €
Dépenses	21 141 350,17 €	21 623 837,11 €	42 765 187,28 €
Résultat de l'exercice	8 418 567,44 €	-2 005 039,00 €	6 413 528,44 €
Résultat antérieur	20 302 322,31 €	-7 198 706,02 €	13 103 616,29 €
Résultat total	28 720 889,75 €	-9 203 745,02 €	19 517 144,73 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, confirmant la substitution du Compte Financier Unique au compte administratif et au compte de gestion,

Vu l'instruction budgétaire M. 49,

Vu la délibération n° 2025-34 du 24 mars 2025 portant approbation du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'année 2025,

Vu la délibération n° 2025-57 du 23 juin 2025 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'année 2025,

Considérant que le Compte Financier Unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public du Service de Gestion Comptable de Garges-lès-Gonesse,

Conformément à la législation en vigueur, Benoit JIMENEZ, Président, quitte la séance pour le vote de ce Compte Financier Unique ; Claude TIBI, élu Président de la séance, soumet au vote ce Compte Financier Unique,

FINANCES

12 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2025 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS QUE LE PRÉSIDENT AIT QUITTÉ LA SÉANCE, DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Adopte** le Compte Financier Unique du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'exercice 2025,
- 2- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce Compte Financier Unique.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 09 février 2026,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 15/02/2026

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certifié par  yousign

Benoit JIMENEZ,



[Signature]
Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-13

FINANCES

13 – Affectation des résultats de l'année 2025 portant sur le budget annexe relatif à la compétence
assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 03 février 2026, s'est réuni le lundi 09 février 2026 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

Date de la convocation : Le mardi 03 février 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 37

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Votants :

Entités votantes

CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS
-------	------	------	-------------------	------------------	------------------	-----------	---------------------

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

Nombre de présents : (38)

Dont (38) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (11) : Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Marie-France MOSOLO (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (23) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE et Lionel PLASMANS (Villerson), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

Commune de Baillet-en-France (1) : Christiane AKNOUCHE

Commune de Belloy-en-France (1) : Jean-Marie BONTEMPS

Commune de Mareil-en-France (1) : Jean-Marc CAMPIN

Commune de Montsoulst (1) : Josette FRAMERY

Commune de Villaines-sous-Bois (0)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CAPV (1) : Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

CARPF (3) : Eddy THOREAU (Louvres) a donné pouvoir à Pedro TRAVISCO (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

usé de réception en préfecture
095-200049310-20260225-2026-13-DE
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026

FINANCES

13 – Affectation des résultats de l'année 2025 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

Commune de Baillet-en-France (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote (1) :

CARPF (1) : Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

--

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'instruction M. 49 implique que le résultat excédentaire de la section d'exploitation soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

Les résultats de l'exercice 2025 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	29 559 917,61 €	19 618 798,11 €	49 178 715,72 €
Dépenses	21 141 350,17 €	21 623 837,11 €	42 765 187,28 €
Résultat de l'exercice	8 418 567,44 €	-2 005 039,00 €	6 413 528,44 €
Résultat antérieur	20 302 322,31 €	-7 198 706,02 €	13 103 616,29 €
Résultat total	28 720 889,75 €	-9 203 745,02 €	19 517 144,73 €

Restes à réaliser	
Recettes	0,00 €
Dépenses	0,00 €
Solde	0,00 €



Besoin de financement
9 203 745,02 €

A reporter en fonctionnement	19 517 144,73 €
------------------------------	-----------------

Solde de l'excédent

L'exécution de l'exercice 2025 fait apparaître un besoin de financement de 9 203 745,02 €.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire codificatrice M49 applicable au 1^{er} janvier 2026,

Considérant que le Compte Financier Unique du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'exercice 2025 laisse apparaître en section d'exploitation un excédent cumulé de 28 720 889,75 €,

Considérant que le Compte Financier Unique du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'exercice 2025 laisse apparaître en section d'investissement un déficit cumulé de 9 203 745,02 €,

Considérant qu'il n'y a pas de restes à réaliser,

Considérant qu'il se dégage un besoin de financement de 9 203 745,02 €,

FINANCES

13 – Affectation des résultats de l'année 2025 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Reporte** en section d'investissement en dépenses au 001 « résultat d'investissement reporté », 9 203 745,02 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement,
- 2- **Inscrit** en section d'investissement en recettes au compte 1068 « autres réserves », 9 203 745,02 € correspondant à la couverture du besoin de financement,
- 3- **Reporte** en section d'exploitation en recettes au 002 « résultat d'exploitation reporté », 19 517 144,73 € correspondant au résultat cumulé de la section d'exploitation,
- 4- **Et donne** tous pouvoirs au Président pour cette affectation de résultats.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 09 février 2026,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 15/02/2026

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certifié par  yousign

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-14

FINANCES

14 – Fixation de la redevance intercommunale d'eaux usées pour le TRANSPORT et le TRAITEMENT d'assainissement - Année 2026

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 03 février 2026, s'est réuni le lundi 09 février 2026 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

Date de la convocation : Le mardi 03 février 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 37

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Votants :

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS
Légende :		VERT=VOTANT					
		BLANC=NON-VOTANT					

Nombre de présents : (38)

Dont (38) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (11) : Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Marie-France MOSOLO (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (23) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisieux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE et Lionel PLASMANS (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

Commune de Baillet-en-France (1) : Christiane AKNOUCHE

Commune de Belloy-en-France (1) : Jean-Marie BONTEMPS

Commune de Mareil-en-France (1) : Jean-Marc CAMPIN

Commune de Montsoul (1) : Josette FRAMERY

Commune de Villaines-sous-Bois (0)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CAPV (1) : Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

CARPF (3) : Eddy THOREAU (Louvres) a donné pouvoir à Pedro TRAVISCO (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisieux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisieux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

FINANCES

14 – Fixation de la redevance intercommunale d'eaux usées pour le TRANSPORT et le TRAITEMENT d'assainissement - Année 2026

Commune de Baillet-en-France (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote (1) :

CARPF (1) : Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

--

EXPOSÉ DES MOTIFS

Comme il a été évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 15 décembre 2025, il est proposé un maintien de la redevance à 1,50 €/m³ d'eau potable facturée.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le document support du Débat d'Orientations Budgétaires du 15 décembre 2025,

Considérant les besoins de financement à venir à court et moyen terme,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Décide** de maintenir le montant de la redevance intercommunale de transport et de traitement d'assainissement des eaux usées, pour l'année 2026 à 1,50 €/m³ d'eau potable facturée,
- 2- **Prend acte** que cette redevance s'applique à l'ensemble des usagers générant des eaux usées à traiter par la station de dépollution, y compris les personnes physiques et morales ayant mis en place des dispositifs de pompage d'eau,
- 3- **Prend acte** que les recettes sont prévues au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 70, article 70611,
- 4- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette fixation de redevance.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 09 février 2026,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 15/02/2026

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certifié par  youSign

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, sous réserve de sa mise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,

Maire de GARGES-LÈS-GONESSE





COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-15

FINANCES

**15 – Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) modifiée n° 2017-01
Extension et mise aux normes de la station de dépollution de Bonneuil-en-France**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 03 février 2026, s'est réuni le lundi 09 février 2026 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

Date de la convocation : Le mardi 03 février 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 37

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Votants :

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS
Légende :		VERT = VOTANT					
		BLANC = NON-VOTANT					

Nombre de présents : (38)

Dont (38) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (11) : Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Marie-France MOSOLO (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (23) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE et Lionel PLASMANS (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

Commune de Baillet-en-France (1) : Christiane AKNOUCHE

Commune de Belloy-en-France (1) : Jean-Marie BONTEMPS

Commune de Mareil-en-France (1) : Jean-Marc CAMPIN

Commune de Montsoult (1) : Josette FRAMERY

Commune de Villaines-sous-Bois (0)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CAPV (1) : Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

CARPF (3) : Eddy THOREAU (Louvres) a donné pouvoir à Pedro TRAVISCO (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

FINANCES

15 – Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) modifiée n° 2017-01 Extension et mise aux normes de la station de dépollution de Bonneuil-en-France

Commune de Baillet-en-France (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote (1) :

CARPF (1) : Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

--

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le règlement budgétaire et financier du SIAH, voté lors de la séance du Comité Syndical du 5 décembre 2022, permet dans son chapitre IV de recourir à une gestion pluriannuelle des investissements par le biais des autorisations de programme et crédits de paiements.

L'Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisation.

Le Crédit de Paiement (CP) correspond à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour chaque année de la durée de l'Autorisation de Programme. Seul le Crédit de Paiement de l'année concourt à l'équilibre du budget.

Initialement, le marché public pour les études et la réalisation de l'extension et de la mise aux normes de la station de dépollution s'élève à 140 845 416,00 € HT, soit 169 014 499,20 € TTC, auquel s'ajoutent les dépenses connexes comme les missions de Coordination de Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) et de contrôle technique.

L'Autorisation de Programme doit être modifiée pour tenir compte d'une part, des dépenses restant à couvrir comprenant notamment des augmentations des matières premières, et d'autre part, du projet de réaliser de l'énergie par production solaire photovoltaïque.

Globalement, elle passe de 223 061 640 € à 222 956 906 €, se répartissant comme suit :

AP/CP N°2017-01 EXTENSION ET MISE AUX NORMES DE LA STATION DE DÉPOLLUTION				
Délibération du 13 décembre 2017				
Modification de l'AP en 2025	CP 2017 à CP 2023 réalisés	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026
223 061 640,00 €	210 965 262,63 €	6 977 377,27 €	5 119 000,10 €	
Modification de l'AP en 2026	CP 2017 à CP 2023 réalisés	CP 2024 réalisés	CP 2025 réalisés	CP 2026
222 956 906 €	210 965 262,63 €	6 977 377,27 €	2 876 564,55 €	2 137 701,55 €

Le détail des opérations par crédit de paiement peut notamment se présenter de la manière suivante :

N°opération	Libellé de l'opération	Chapitre	CP 2024 réalisés	CP 2025 réalisés	CP 2026
TEXTSTEP	SIAH - Extension de la STEP	23	6 929 764,25 €	1 754 152,19 €	1 246 664,16 €
TCANT500A	SIAH - Canalisation de transfert	23	16 475,48 €	6 507,60 €	15 333,29 €
TSIAH500C	SIAH - Installation de production solaire photovoltaïque.	23	13 988,34 €	1 001 843,56 €	873 424,10 €
TSIAHBORN E	SIAH - Installation de bornes électrique	23	17 149,20 €	114 061,20 €	2 280,00 €
TOTAL CP - CRÉDIT DE PAIEMENT 2024 DE L'AP/CP EXTENSION DE LA STEP N°2017-01			6 977 377,27 €	2 876 564,55 €	2 137 701,55 €

FINANCES
15 – Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) modifiée n° 2017-01
Extension et mise aux normes de la station de dépollution de Bonneuil-en-France

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-3 et R. 2311-9,

Vu la nomenclature comptable M. 49,

Vu la délibération n° 2017-75 du 20 septembre 2017 approuvant l'Autorisation de Programme n° 2017-01 et de Crédits de Paiement relatifs à l'opération pour les études et la réalisation de l'extension et de la mise aux normes de la station de dépollution,

Vu la délibération n° 2018-37 du 28 mars 2018 approuvant la modification de l'Autorisation de Programme n° 2017-01 et de Crédits de Paiement relatifs à l'opération pour les études et la réalisation de l'extension et de la mise aux normes de la station de dépollution,

Vu la délibération n° 2020-19 du 5 février 2020 approuvant la modification de l'Autorisation de Programme n° 2017-01 et de Crédits de Paiement relatifs à l'opération pour les études et la réalisation de l'extension et de la mise aux normes de la station de dépollution,

Vu la délibération n° 2020-104 du 23 novembre approuvant la modification de l'Autorisation de Programme n° 2017-01 et de Crédits de Paiement relatifs à l'opération pour les études et la réalisation de l'extension et de la mise aux normes de la station de dépollution,

Vu la délibération n° 2021-35 du 22 mars 2021 approuvant la modification de l'Autorisation de Programme n° 2017-01 et de Crédits de Paiement relatifs à l'opération pour les études et la réalisation de l'extension et de la mise aux normes de la station de dépollution,

Vu la délibération n° 2022-33 du 28 mars 2022 approuvant la modification de l'Autorisation de Programme n° 2017-01 et de Crédits de Paiement relatifs à l'opération pour les études et la réalisation de l'extension et de la mise aux normes de la station de dépollution,

Vu la délibération n° 2022-101 en date du 05 décembre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier M. 57 du SIAH,

Vu la délibération n° 2023-32 du 27 mars 2023 approuvant la modification de l'Autorisation de Programme n° 2017-01 et de Crédits de Paiement relatifs à l'opération pour les études et la réalisation de l'extension et de la mise aux normes de la station de dépollution,

Vu la délibération n° 2024-31 du 25 mars 2024 approuvant la modification de l'Autorisation de Programme n° 2017-01 et de Crédits de Paiement relatifs à l'opération pour les études et la réalisation de l'extension et de la mise aux normes de la station de dépollution,

Vu la délibération n° 2025-31 du 24 mars 2025 approuvant la modification de l'Autorisation de Programme n° 2017-01 et de Crédits de Paiement relatifs à l'opération pour les études et la réalisation de l'extension et de la mise aux normes de la station de dépollution,

Considérant l'opération d'extension de la station de dépollution s'élevant à 222 956 906 €,

Considérant la nécessité de modifier l'Autorisation de Programme et les Crédits de Paiement (AP/CP), eu égard aux réalisations de 2017 à 2025 et à l'état d'avancement du projet,

FINANCES

15 – Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) modifiée n° 2017-01 Extension et mise aux normes de la station de dépollution de Bonneuil-en-France

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la modification de l'Autorisation de Programme n° 2017-01 et des Crédits de Paiement relatifs à l'opération pour les études et la réalisation de l'extension et de la mise aux normes de la station de dépollution.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 09 février 2026,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoît JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 15/02/2026

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certifié par  yousign

Benoît JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-16

FINANCES

16 – Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 2024-01 -
Assainissement eaux usées - Transport sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées
COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Crout et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 03 février 2026, s'est réuni le lundi 09 février 2026 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

Date de la convocation : Le mardi 03 février 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 37

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Votants :

Entités votantes

CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS
-------	------	------	-------------------	------------------	------------------	-----------	---------------------

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

Nombre de présents : (38)

Dont (38) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (11) : Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Marie-France MOSOLO (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (23) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE et Lionel PLASMANS (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

Commune de Baillet-en-France (1) : Christiane AKNOUCHE

Commune de Belloy-en-France (1) : Jean-Marie BONTEMPS

Commune de Mareil-en-France (1) : Jean-Marc CAMPIN

Commune de Montsoult (1) : Josette FRAMERY

Commune de Villaines-sous-Bois (0)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CAPV (1) : Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

CARPF (3) : Eddy THOREAU (Louvres) a donné pouvoir à Pedro TRAVISCO (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

FINANCES

16 – Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 2024-01 - Assainissement eaux usées - Transport sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

Commune de Baillet-en-France (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote (1) :

CARPF (1) : Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

--

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le règlement budgétaire et financier du SIAH, voté lors de la séance du Comité Syndical du 5 décembre 2022, permet dans son chapitre IV de recourir à une gestion pluriannuelle des investissements par le biais des autorisations de programme et crédits de paiements.

L'Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations.

Le Crédit de Paiement (CP) correspond à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour chaque année de la durée de l'Autorisation de Programme. Seul le Crédit de Paiement de l'année concourt à l'équilibre du budget.

Par délibération du 25 mars 2024, le Comité syndical a créé pour la compétence Transport - Traitement, une AP/CP n° 2024-01 assainissement eaux usées-transport-traitement, qu'il est envisagé, comme précisé dans les orientations budgétaires du 3 février 2025, de modifier le montant global de l'AP/CP en passant de 20 555 510 € à 28 556 845 € sur une période de 6 ans au lieu de 4 afin de répondre au programme pluriannuel des investissements.

AP/CP N°2024-01 ASSAINISSEMENT EAUX USÉES - TRANSPORT - TRAITEMENT						
Délibération du 25 mars 2024						
Modification de l'AP en 2025	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
20 555 510 €	3 142 781,94 €	6 832 728,06 €	4 450 000 €	3 130 000 €	3 000 000 €	
Modification de l'AP en 2026	CP 2024 réalisés	CP 2025 réalisés	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
28 556 845 €	3 142 781,94 €	2 698 267,14 €	6 985 795,92 €	4 930 000 €	5 820 000 €	4 980 000 €

FINANCES

16 – Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 2024-01 - Assainissement eaux usées - Transport sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

Le détail des opérations par crédit de paiement peut notamment se présenter de la manière suivante :

AP / CP - ASSAINISSEMENT COMPÉTENCE TRANSPORT n° 2024 - 01								
N°opération	Libellé de l'opération	Chapitre	CP 2024 révisés	CP 2025 révisés	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
TARN0525	ARNOUVILLE - Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées rue Marcel GOT	23	485 828,85 €	101 766,42 €	2 452,45 €			
TBONN485	BONNEUIL - ARNOUVILLE Réhab EU secteur NEF	23	112 591,00 €	900 367,53 €	1 697,21 €			
TECOU521B	ECOULEN - Réhabilitation réseaux interco EU secteur Ecoülen	23					20 000,00 €	30 000,00 €
TGARG502B	GARGES-LES-GONNESSE - Réhabilitation du T150	23			300 000,00 €	1 500 000,00 €		
TGARG508	GARGES-LES-GONNESSE - ARNOUVILLE - Réhabilitation des collecteurs intercommunaux	23				50 000,00 €	50 000,00 €	2 500 000,00 €
TGONE482M	GONNESSE - Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées traversant le Golf	23	914,76 €		1 680,00 €			
TGONE523	GONNESSE - Réhabilitation collecteur interco EU rue Pierre V Colin	23	1 557,60 €	5 237,76 €				
TGONE484C	GONNESSE - Réhabilitation collecteur interco de Magnum au Vignois	23	2 119,08 €					
TGONE535	GONNESSE - Réhabilitation collecteur interco rue Raymond Rambert	23				30 000,00 €	600 000,00 €	
TGOUS429D3	GOUSSAINVILLE - Réhab. rés EU sous voie SNCF Fond de Brison	23	6 577,20 €	2 668,46 €	16 102,80 €			
TGOUS4825	GOUSSAINVILLE - réhab gardan vindu Arues	23	501 536,38 €					
TGOUS507	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation du collecteur d'eaux usées Vieux Pays	23		734,40 €	1 305 224,40 €			
TGOUS536A	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation du collecteur d'eaux usées secteur Pré de la Motte	23				50 000,00 €	1 500 000,00 €	
TGOUS537A	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation du collecteur d'eaux usées secteur Trou du Diable	23					50 000,00 €	1 000 000,00 €
TLETH4821B	LETHILLAY - Réhabilitation réseaux interco Le Lac	23	896 460,34 €	245 765,07 €	305 056,27 €			
TLOUV526	LOUVRES - Réhabilitation du collecteur interco EU secteur Ferme secrétain	23				50 000,00 €	1 500 000,00 €	
TSARC429G	SARCELLES - Redimensionnement et réhabilitation des réseaux d'eaux usées entre la rue Flora et promenade du lac	23	3 330,00 €		500 000,00 €	1 800 000,00 €	1 800 000,00 €	
TSARC429X	SARCELLES - Redimensionnement et réhabilitation des réseaux d'eaux usées entre la place du marché et la rue Flora	23					50 000,00 €	1 200 000,00 €
TSARC504A	SARCELLES - Aval Vallée de Gif	23	4 500,00 €		2 770 000,00 €			
TSARC515B	SARCELLES - réhab collecteur interco Parc des Cadres Bleus	23	26 797,72 €	896 849,66 €	660 67,24 €			
TSARC532	SARCELLES - Réhab collecteur interco place Miravilla	23		25 827,02 €	378 657,85 €			
TSW482U2	ST WITZ - Réhabilitation Aval Fosses aux dous	23	469,96 €					
TVILB531	VILLIERS LE BEL - Dévoilement du réseau intercommunal d'eaux usées boulevard Allende	23		12 965,49 €	351 621,99 €			
TVILB533	VILLIERS LE BEL - Déconnexion EU dans EP rue Arthur Rimbaud et avenue de la Concorde	23				600 000,00 €		
TVILB429V1	VILLIERS LE BEL - Réhab. et redim. canalisat. Champ Bacon	23	780 729,15 €	372 756,53 €	6 960,00 €			
TVILB429V2	VILLIERS LE BEL - Réhab. et redim. canalisat. Champ Bacon	23	- €	1 686,92 €	202 921,99 €			
SOUS-TOTAL CARPF Assainissement EU - Transport			2 823 412,04 €	2 566 626,26 €	5 489 442,20 €	4 080 000,00 €	5 570 000,00 €	4 730 000,00 €
TBOUF482F	BOUFFEMONT - Réhabilitation du collecteur d'eaux usées Rue Ferry rue des 40 sous	23	54 409,05 €	1 506,97 €				
TDOM469B	DOMONT - Réhabilitation collecteur EP rue Jean Jaurès	23	1 926,76 €					
TDOM522	DOMONT - Réhab réseaux EU rue Auguste et André Routée	23			200 000,00 €	600 000,00 €		
TDOM534	DOMONT - Réhab réseaux EU secteur rue Pierre Emmanuel			1 459,68 €	298 540,32 €			
TEZAN520	EZANVILLE - Réhab rue de la gare	23	110 853,81 €		7 723,42 €			
TSBSP530	SAINT-BRICE-SOUS-FORET - Réhabilitation du réseau interco entre Chemin de Luzarches et rue de la Planchette			29 677,55 €	872 389,01 €			
SOUS-TOTAL CAPV Assainissement EU - Transport			167 189,62 €	32 644,20 €	1 198 652,75 €	600 000,00 €	- €	- €
TSIAH	Travaux divers sur compétence Transport	21			125 000,00 €			
		23	152 180,28 €	98 996,68 €	172 700,97 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
TOTAL CP - CRÉDITS DE PAIEMENT			3 142 781,94 €	2 698 267,14 €	6 985 795,92 €	4 930 000,00 €	5 820 000,00 €	4 980 000,00 €
TOTAL DE L'AP/CP ASSAINISSEMENT COMPÉTENCE TRANSPORT n° 2024 - 01			28 556 845,00 €					

FINANCES

16 – Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 2024-01 - Assainissement eaux usées - Transport sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-3 et R. 2311-9,

Vu la nomenclature comptable M. 49,

Vu la délibération n° 2022-101 en date du 05 décembre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier M. 57 du SIAH,

Vu la délibération n° 2024-32 en date du 25 mars 2024 approuvant l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n°2024-01 – assainissement eaux usées – transport – traitement sur le budget annexe relatif aux compétences assainissement eaux usées,

Vu la délibération n° 2025-32 en date du 25 mars 2024 modifiant l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n°2024-01 – assainissement eaux usées - transport - traitement sur le budget annexe relatif aux compétences assainissement eaux usées,

Considérant le programme d'investissement sur les opérations liées à la compétence assainissement eaux usées - Transport - Traitement,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Approuve** la modification de l'Autorisation de Programme n° 2024-01 et les Crédits de Paiement relatifs aux opérations d'investissement sur la compétence assainissement eaux usées – Transport - Traitement, d'une durée de 6 ans (2024-2029).

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 09 février 2026,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 15/02/2026

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certifié par  yosign

Benoit JIMENEZ,

**Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.**



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-17

FINANCES

**17 – Adoption du budget de l'année 2026 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement
eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 03 février 2026, s'est réuni le lundi 09 février 2026 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

Date de la convocation : Le mardi 03 février 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 37

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Votants :

Entités votantes

CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS
-------	------	------	-------------------	------------------	------------------	-----------	---------------------

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

Nombre de présents : (38)

Dont (38) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (11) : Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Marie-France MOSOLO (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (23) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE et Lionel PLASMANS (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

Commune de Baillet-en-France (1) : Christiane AKNOUCHE

Commune de Belloy-en-France (1) : Jean-Marie BONTEMPS

Commune de Mareil-en-France (1) : Jean-Marc CAMPIN

Commune de Montsault (1) : Josette FRAMERY

Commune de Villaines-sous-Bois (0)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CAPV (1) : Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

CARPF (3) : Eddy THOREAU (Louvres) a donné pouvoir à Pedro TRAVISCO (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

FINANCES

17 – Adoption du budget de l'année 2026 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

Commune de Baillet-en-France (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote (1) :

CARPF (1) : Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

--

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées - Collecte - Transport – Traitement de l'exercice 2026 est équilibré comme suit, après reprise des résultats :

En section d'exploitation :

Recettes.....50 704 000 €

Dépenses..... 50 704 000 €

En section d'investissement :

Recettes.....49 790 000 €

Dépenses.....49 790 000 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature comptable M. 49,

Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires en date du 15 décembre 2025,

Considérant le projet du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées,

FINANCES

17 – Adoption du budget de l'année 2026 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Adopte** par chapitre pour les sections d'exploitation et d'investissement, le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées - Collecte - Transport – Traitement de l'exercice 2026 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section d'exploitation :

Recettes.....50 704 000 €

Dépenses.....50 704 000 €

En section d'investissement :

Recettes.....49 790 000 €

Dépenses.....49 790 000 €

- 2- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette adoption de budget.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 09 février 2026,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoît JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certifié par  yousign

Signé électroniquement le 15/02/2026

Benoît JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-18

FINANCES

18 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2025 portant sur le budget annexe relatif au SAGE Croult-Engbien-Vieille Mer

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 03 février 2026, s'est réuni le lundi 09 février 2026 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

Date de la convocation : Le mardi 03 février 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Votants :

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende:	VERT=VOTANT
	BLANC=NON-VOTANT

Nombre de présents : (38)

Dont (38) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (11) : Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Marie-France MOSOLO (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (23) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE et Lionel PLASMANS (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (4) : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoul)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CAPV (1) : Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

CARPF (3) : Eddy THOREAU (Louvres) a donné pouvoir à Pedro TRAVISCO (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCPF (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote (1) :

CARPF (1) : Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

--

EXPOSÉ DES MOTIFS

FINANCES

18 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2025 portant sur le budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

Le Compte Financier Unique du budget annexe SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer est arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	415 714,59 €	90 631,50 €	506 346,09 €
Dépenses	317 187,94 €	305 780,98 €	622 968,92 €
Résultat de l'exercice	98 526,65 €	-215 149,48 €	-116 622,83 €
Résultat antérieur	64 248,81 €	109 284,77 €	173 533,58 €
Résultat total	162 775,46 €	-105 864,71 €	56 910,75 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 205 de la Loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, confirmant la substitution du Compte Financier Unique au compte administratif et au compte de gestion

Vu l'instruction budgétaire M. 57,

Vu la délibération n° 2025-37 du 24 mars 2025 portant approbation du budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer de l'année 2025,

Considérant que le Compte Financier Unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public du Service de Gestion Comptable de Garges-lès-Gonesse,

Conformément à la législation en vigueur, Benoît JIMENEZ, Président, quitte la séance pour le vote de ce Compte Financier Unique, Claude TIBI, élu Président de la séance, soumet au vote ce Compte Financier Unique,

FINANCES

18 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2025 portant sur le budget annexe relatif au SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS QUE LE PRÉSIDENT AIT QUITTÉ LA SÉANCE, DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Adopte** le Compte Financier Unique de l'année 2025 du budget annexe SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer, arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	415 714,59 €	90 631,50 €	506 346,09 €
Dépenses	317 187,94 €	305 780,98 €	622 968,92 €
Résultat de l'exercice	98 526,65 €	-215 149,48 €	-116 622,83 €
Résultat antérieur	64 248,81 €	109 284,77 €	173 533,58 €
Résultat total	162 775,46 €	-105 864,71 €	56 910,75 €

- 2- Et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce Compte Financier Unique.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 09 février 2026,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 15/02/2026

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certifié par  yosign

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-19

FINANCES

19 – Affectation des résultats de l'année 2025 portant sur le budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 03 février 2026, s'est réuni le lundi 09 février 2026 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

Date de la convocation : Le mardi 03 février 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Votants :

Entités votantes							
CARPF	CAPV	CCPF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende:	VERT=VOTANT
	BLANC=NON-VOTANT

Nombre de présents : (38)

Dont (38) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (11) : Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Marie-France MOSOLO (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (23) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE et Lionel PLASMANS (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (4) : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoul)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CAPV (1) : Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

CARPF (3) : Eddy THOREAU (Louvres) a donné pouvoir à Pedro TRAVISCO (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCPF (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote (1) :

CARPF (1) : Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

EXPOSÉ DES MOTIFS

FINANCES

19 – Affectation des résultats de l'année 2025 portant sur le budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

L'instruction M. 57 implique que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

Les résultats de l'exercice 2025 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Analyse du Compte Financier Unique SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer 2025

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	415 714,59 €	90 631,50 €	506 346,09 €
Dépenses	317 187,94 €	305 780,98 €	622 968,92 €
Résultat de l'exercice	98 526,65 €	-215 149,48 €	-116 622,83 €
Résultat antérieur	64 248,81 €	109 284,77 €	173 533,58 €
Résultat total	162 775,46 €	-105 864,71 €	56 910,75 €

Restes à réaliser	
Recettes	0,00 €
Dépenses	0,00 €
Solde	0,00 €

Besoin de financement
105 864,71 €

A reporter en fonctionnement	56 910,75 €
------------------------------	-------------

Solde de l'excédent

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire codificatrice M. 57 applicable au 1^{er} janvier 2026,

Considérant que le Compte Financier Unique SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer de l'exercice 2025 laisse apparaître en section de fonctionnement un excédent cumulé de 162 775,46 €,

Considérant que pour assurer le besoin de financement, il faut tenir compte du résultat de clôture de la section d'investissement 2025 (- 105 864,71 €) en sachant qu'il n'y a pas de restes à réaliser,

Considérant qu'il y a un besoin de financement de 105 864,71 €,

FINANCES

19 – Affectation des résultats de l'année 2025 portant sur le budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Adopte** en section d'investissement en dépenses au 001 « résultat d'investissement reporté », 109 284,77 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement,
- 2- **Inscrit** en section d'investissement en recettes au compte 1068 « autres réserves », 105 864,71 € correspondant à la couverture du besoin de financement,
- 3- **Reporte** en section de fonctionnement en recettes au 002 « résultat de fonctionnement reporté », 56 910,75 € correspondant au solde de la section de fonctionnement,
- 4- **Et donne** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente affectation.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 09 février 2026,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 15/02/2026

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certifié par  yosign

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-20

FINANCES

20 – Adoption du budget de l'année 2026 portant sur le budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 03 février 2026, s'est réuni le lundi 09 février 2026 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

Date de la convocation : Le mardi 03 février 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Votants :

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende:	VERT=VOTANT
	BLANC=NON-VOTANT

Nombre de présents : (38)

Dont (38) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (11) : Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Marie-France MOSOLO (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (23) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE et Lionel PLASMANS (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (4) : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoul)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CAPV (1) : Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

CARPF (3) : Eddy THOREAU (Louvres) a donné pouvoir à Pedro TRAVISCO (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCPF (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote (1) :

CARPF (1) : Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

EXPOSÉ DES MOTIFS

FINANCES

20 – Adoption du budget de l'année 2026 portant sur le budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

Le budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer de l'exercice 2026 tel qu'il est annexé à la présente délibération est équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

Recettes..... 351 530 €

Dépenses..... 351 530 €

En section d'investissement :

Recettes..... 497 500 €

Dépenses..... 497 500 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature comptable M. 57,

Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires en date du 15 décembre 2025,

Considérant le projet du budget annexe SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer,

FINANCES

20 – Adoption du budget de l'année 2026 portant sur le budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Adopte** par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, le budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer de l'exercice 2026 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

Recettes..... 351 530 €

Dépenses..... 351 530 €

En section d'investissement :

Recettes..... 497 500 €

Dépenses..... 497 500 €

- 2- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette adoption du budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer 2026.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 09 février 2026,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoît JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 15/02/2026

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certifié par  yousign

Benoît JIMENEZ,

**Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.**



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-21

ASSAINISSEMENT

21 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public accord cadre à bons de commande pour des prestations de maîtrise d'œuvre externe (Marché n° 11-26-02)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 03 février 2026, s'est réuni le lundi 09 février 2026 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

Date de la convocation : Le mardi 03 février 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 41

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Votants :

Entités votantes

CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS
-------	------	------	-------------------	------------------	------------------	-----------	---------------------

Légende :	VERT=VOTANT
	BLANC=NON-VOTANT

Nombre de présents : (42)

Dont (42) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (11) : Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Marie-France MOSOLO (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (23) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE et Lionel PLASMANS (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (4) : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoul)

Commune de Baillet-en-France (1) : Christiane AKNOUCHE

Commune de Belloy-en-France (1) : Jean-Marie BONTEMPS

Commune de Mareil-en-France (1) : Jean-Marc CAMPIN

Commune de Montsoul (1) : Josette FRAMERY

Commune de Villaines-sous-Bois (0)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV (1) : Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

Accusé de réception en préfecture
095-20040365-2026-21-DE
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026

ASSAINISSEMENT

21 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public accord cadre à bons de commande pour des prestations de maîtrise d'œuvre externe (Marché n° 11-26-02)

CARPF (3) : Eddy THOREAU (Louvres) a donné pouvoir à Pedro TRAVISCO (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCPF (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Commune de Baillet-en-France (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote (1) : Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

--

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre de ses missions, le SIAH Croult et Petit Rosne procède à des travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement.

Afin de réaliser ces opérations, il est parfois nécessaire de recourir à des prestations de maîtrise d'œuvre externe, portant sur la conception des études et le suivi des travaux.

Ce marché a été attribué au groupement EGIS EAU (mandataire) / URBAN WATER / VERDI INGENIERIE CŒUR DE FRANCE (co-traitants), le 6 septembre 2021 pour une durée de 48 mois et est arrivé à son terme.

Le Syndicat doit donc procéder, dans le respect des règles relatives à la commande publique, à la passation d'un marché public.

La consultation sera lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1 et R.2124-2 du Code de la commande publique.

Elle sera organisée sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans montant minimum ou maximum, conformément aux articles L. 2125-1-1, R. 2162-1 et suivants, ainsi que R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

L'accord cadre entrera en vigueur à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2026. Il sera par la suite reconductible trois fois, pour les années 2027, 2028 et 2029. Il arrivera à échéance le 31 décembre 2029.

Les crédits sont inscrits au budget principal assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 23, article 2315, et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Robert POLLET,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R.2124-1, L. 2125-1-1°, R. 2162-1 et suivants, et R. 2162-13 à R. 2162-14,

Considérant la nécessité de lancer le marché public sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande et selon la procédure d'appel d'offres ouvert,

ASSAINISSEMENT

21 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public accord cadre à bons de commande pour des prestations de maîtrise d'œuvre externe (Marché n° 11-26-02)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Autorise** le Président à lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert, et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les prestations liées au marché n° 11-26-02,
- 2- **Prend acte** que la durée du marché sera d'un an à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2026. Il sera par la suite reconductible trois fois, pour les années 2027, 2028 et 2029. Il arrivera à échéance le 31 décembre 2029,
- 3- **Prend acte** que les crédits sont inscrits au budget principal assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 23, article 2315, et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315,
- 4- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à ce marché.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 09 février 2026,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 15/02/2026

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certifié par  you sign

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-22

ASSAINISSEMENT

22 – Lancement de la procédure d'enquête publique relative aux zonages assainissement et pluvial dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 03 février 2026, s'est réuni le lundi 09 février 2026 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

Date de la convocation : Le mardi 03 février 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 37

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Votants :

Entités votantes							
CARFF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende :	VERT=VOTANT
	BLANC=NON-VOTANT

Nombre de présents : (38)

Dont (38) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (11) : Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Marie-France MOSOLO (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (23) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE et Lionel PLASMANS (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

Commune de Baillet-en-France (1) : Christiane AKNOUCHE

Commune de Belloy-en-France (1) : Jean-Marie BONTEMPS

Commune de Mareil-en-France (1) : Jean-Marc CAMPIN

Commune de Montsoul (1) : Josette FRAMERY

Commune de Villaines-sous-Bois (0)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CAPV (1) : Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

CARPF (3) : Eddy THOREAU (Louvres) a donné pouvoir à Pedro TRAVISCO (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

ASSAINISSEMENT

22 – Lancement de la procédure d'enquête publique relative aux zonages assainissement et pluvial dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)

Commune de Baillet-en-France (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote (1) :

CARPF (1) : Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

--

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le SIAH a entamé fin 2021 l'étude permettant d'avoir sur l'ensemble de son territoire un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) et des zonages eaux pluviales et usées opposables, pour les compétences qui lui appartiennent.

Le projet d'actualisation des zonages eaux usées et eaux pluviales du SIAH a ainsi été travaillé de mi 2024 à début 2026 dans le cadre du SDA en cours avec toutes les communes afin de recueillir leurs avis sur les futurs périmètres de zonages eaux usées.

Des retours favorables des communes ont ainsi pu être reçus et un projet d'actualisation du zonage d'assainissement dûment cartographié.

Le zonage d'assainissement répondant au souci de préservation de l'environnement, de qualité des ouvrages d'épuration et de collecte, de respect de l'existant et de cohérence avec les documents de planification et de réglementation urbaine (PLU, ...) qui intègrent à la fois l'urbanisation actuelle et future, l'avis de la MRAe a été sollicité. Par sa décision n° MRAe DKIF-2025-015 du 24 septembre 2025, le SIAH est dispensé d'évaluation environnementale après examen au cas par cas de son projet d'actualisation des zonages d'assainissement des 26 communes membres où il est compétent pour la collecte des eaux usées.

Le scénario du futur zonage des eaux pluviales, travaillé avec les services du SIAH et du SAGE en 2025, a été présenté au comité syndical du 15 décembre 2025.

De 2019 à fin 2023, la commune de Belloy-en-France a mené son SDA, dont les conclusions et propositions de zonages assainissement et pluvial seront prises en compte, cette commune ayant transféré au SIAH ses compétences collecte des eaux usées et pluviales, et assainissement non collectif, depuis le 1^{er} janvier 2026.

Une enquête publique, dorénavant appelée enquête environnementale, en vue de l'approbation administrative et juridique des zonages assainissement et pluvial doit maintenant se tenir, conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du Code de l'Environnement.

Pour ce faire, le Président du SIAH saisit par courrier le Président du tribunal administratif pour la désignation du commissaire-enquêteur en précisant l'objet de l'enquête, la période retenue et présente le résumé non technique et la note de présentation (fiche d'examen cas par cas). Le tribunal administratif désignera à réception un commissaire-enquêteur dans un délai de 15 jours.

ASSAINISSEMENT

22 – Lancement de la procédure d'enquête publique relative aux zonages assainissement et pluvial dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Robert POLLET,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.224-10, R.2224-7, 2224-8 et 2224-9,

Vu le chapitre III du titre II du livre Ier du Code de l'Environnement, notamment les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants,

Vu les articles R.122-17 II-4° et R.122-18 I du Code de l'Environnement précisant que le zonage d'assainissement est susceptible de faire l'objet d'une évaluation environnementale après un examen au cas par cas,

Vu la demande à la MRAe d'examen au cas par cas relative à l'actualisation des zonages d'assainissement des 26 communes membres où le SIAH est compétent pour la collecte des eaux usées,

Vu le Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de Belloy-en-France,

Considérant l'avis de dispense de la MRAe d'une étude environnementale n° MRAe DKIF-2025-015 du 24 septembre 2025,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Adopte** le Président à lancer la procédure d'enquête environnementale en vue de l'approbation administrative et juridique des zonages d'assainissement et pluvial, notamment en saisissant le tribunal administratif pour la désignation d'un commissaire-enquêteur,
- 2- **Dit** que les crédits sont prévus en dépenses au chapitre 011, article 62268 sur le budget principal assainissement eaux pluviales et GEMAPI, et article 6228 sur le budget annexe assainissement eaux usées,
- 3- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à la procédure d'enquête environnementale.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 09 février 2026,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 15/02/2026

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certifié par  you sign

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-23

ASSAINISSEMENT

23 – Signature de l'avenant n° 1 à la convention n° 2022-06-27 d'entretien mutualisé des ouvrages de prétraitement et de relevage sur la commune de Goussainville

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 03 février 2026, s'est réuni le lundi 09 février 2026 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

Date de la convocation : Le mardi 03 février 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 37

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Votants :

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

Nombre de présents : (38)

Dont (38) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (11) : Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Marie-France MOSOLO (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (23) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE et Lionel PLASMANS (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

Commune de Baillet-en-France (1) : Christiane AKNOUCHE

Commune de Belloy-en-France (1) : Jean-Marie BONTEMPS

Commune de Mareil-en-France (1) : Jean-Marc CAMPIN

Commune de Montsoult (1) : Josette FRAMERY

Commune de Villaines-sous-Bois (0)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CAPV (1) : Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

CARPF (3) : Eddy THOREAU (Louvres) a donné pouvoir à Pedro TRAVISCO (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

ASSAINISSEMENT

23 – Signature de l'avenant n° 1 à la convention n° 2022-06-27 d'entretien mutualisé des ouvrages de prétraitement et de relevage sur la commune de Goussainville

Commune de Baillet-en-France (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote (1) :

CARPF (1) : Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

--

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Syndicat a signé avec la commune de Goussainville, le 16 septembre 2022, une convention définissant les dispositions techniques, administratives et financières de l'entretien mutualisé des ouvrages de prétraitement et de relevage.

En cours d'exécution, il apparaît nécessaire de modifier par avenant cette convention initiale afin notamment, de rajouter une prestation supplémentaire.

En effet, la commune a souhaité rajouter à la convention, l'entretien des groupes de pompage (pompes, poires / sondes de niveau) et service d'astreinte de 2 postes de relevage d'eaux usées (rue Victor Basch et rue du Docteur Roux - dans le centre aéré) une fois par mois.

Les recettes sont inscrites sur budget principal assainissement eaux pluviales et GEMAPI, chapitre 75, article 75888 et sur le budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 77, article 7718.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Robert POLLET,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention n° 2022-06-27 relative à l'entretien mutualisé des ouvrages de prétraitement et de relevage avec la commune de Goussainville,

Vu la nécessité d'apporter des modifications financières et techniques à la convention n° 2022-06-27,

Considérant la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant n° 1,

ASSAINISSEMENT

23 – Signature de l'avenant n° 1 à la convention n° 2022-06-27 d'entretien mutualisé des ouvrages de prétraitement et de relevage sur la commune de Goussainville

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** l'avenant n° 1 à la convention n° 2022-06-27 relative à l'entretien mutualisé des ouvrages de prétraitement et de relevage avec la commune de Goussainville,
- 2- **Prend acte** que les recettes sont inscrites sur budget principal assainissement eaux pluviales et GEMAPI, chapitre 75, article 75888 et sur le budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 77, article 7718,
- 3- **Et autorise** le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 09 février 2026,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoît JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 15/02/2026

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certifié par  yousign

Benoît JIMENEZ,



Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-24

GEMAPI

24 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les travaux de création du bassin de l'Écu d'Or sur le ru du Gué Malaye sur les communes de Saint-Witz et de Vémars (Opération n° 488E)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 03 février 2026, s'est réuni le lundi 09 février 2026 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

Date de la convocation : Le mardi 03 février 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Votants :

Entités votantes

CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS
-------	------	------	-------------------	------------------	------------------	-----------	---------------------

Légende:	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

Nombre de présents : (38)

Dont (38) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (11) : Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Marie-France MOSOLO (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (23) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE et Lionel PLASMANS (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (4) : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoul)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CAPV (1) : Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

CARPF (3) : Eddy THOREAU (Louvres) a donné pouvoir à Pedro TRAVISCO (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCPF (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote (1) :

CARPF (1) : Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

GEMAPI

24 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les travaux de création du bassin de l'Écu d'Or sur le ru du Gué Malaye sur les communes de Saint-Witz et de Vémars (Opération n° 488E)

EXPOSÉ DES MOTIFS

La commune de Vémars connaît des inondations récurrentes notamment au niveau de la rue François Mauriac jusqu'à la place de l'Église.

Le SIAH a mandaté un bureau d'études, le Cabinet Merlin, à partir de 2013, pour trouver des solutions techniques à cette problématique. Une série d'aménagements a été préconisée dont certains ont déjà été réalisés :

- Aménagements d'hydraulique douce sur la route de Plailly en 2017 avec la réalisation d'ouvrages de gestion des eaux de ruissellement sur la route de Plailly (passages canadiens) ;
- Déverrouillage du ru busé dans Vémars en 2020 avec la création d'un by-pass sur le ru busé au niveau de la place de l'Église afin de réduire les débordements sur la place venant du ru ;
- Restauration du volume de rétention du bassin de retenue de la Fosse aux Boucs en 2026 avec le curage de 3 000 m³ de sédiment et la réhabilitation de la buse et du déversoir.

Il reste encore à réaliser les aménagements suivants :

- Création d'un bassin de retenue des crues du ru de la Michelette d'un volume de 11 000 m³. Cet aménagement n'a pas encore été réalisé du fait de l'absence de l'accord du propriétaire pour l'achat de la parcelle nécessaire aux travaux ;
- Aménagement des bassins en cascade de Saint-Witz. L'objectif des aménagements préconisés sur ces bassins est de réduire le débit de sortie. Ces aménagements n'ont pas encore été réalisés. Des études complémentaires pour vérifier la faisabilité de réaliser des travaux sur le barrage existant sont nécessaires ;
- Création d'un bassin de retenue des crues du ru Gué Malaye. Ces derniers travaux font l'objet de la présente délibération. Il s'agit de créer un nouveau bassin placé en série sur le ru du Gué Malaye avec un volume utile de 10 000 m³.

Les travaux consistent donc à terrasser un bassin sur une parcelle aujourd'hui enherbée, de réaliser un barrage en terre permettant de contenir les crues d'occurrence 50 ans du ru du Gué Malaye, de créer une zone de protection entre le cours d'eau et la route et de favoriser la biodiversité du site avec la création d'une mare et d'une végétation de milieu humide.

L'enveloppe budgétaire estimée pour les travaux est de 1 100 000 € HT.

Le syndicat doit donc procéder, dans le respect des règles relatives à la commande publique, à la passation d'un marché public.

La consultation sera lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-1 du Code de la commande publique.

Les crédits sont prévus au budget principal assainissement eaux pluviales et GEMAPI, chapitre 23, article 2315.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Pierre LECHAPTOIS,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-1,

Considérant l'estimation des travaux de création du bassin de l'Écu d'Or sur le ru du Gué Malaye sur la commune de Saint-Witz (Opération n° 488E) de 1 100 000 € HT,

Considérant la nécessité de lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert,

GEMAPI

24 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les travaux de création du bassin de l'Écu d'Or sur le ru du Gué Malaye sur les communes de Saint-Witz et de Vémars (Opération n° 488E)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Autorise** le Président à lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les travaux de création du bassin de l'Écu d'Or sur le ru du Gué Malaye sur la commune de Saint-Witz (Opération n° 488E),
- 2- **Prend acte** que l'enveloppe budgétaire estimée pour les travaux est de 1 100 000 € HT,
- 3- **Prend acte** que les travaux sont prévus au budget principal assainissement eaux pluviales et GEMAPI, chapitre 23, article 2315,
- 4- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à la procédure de lancement et à l'attribution de ce marché.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 09 février 2026,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoît JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 15/02/2026

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certifié par  yosign

Benoît JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-25

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIÈRES

25 – Signature de la convention de transfert de MOA avec GPA et la commune de Villiers-le-Bel dans le cadre du projet Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) quartiers Puits-la-Marlière et Derrière-les-Murs sur la commune de Villiers-le-Bel

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 03 février 2026, s'est réuni le lundi 09 février 2026 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

Date de la convocation : Le mardi 03 février 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 37

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Votants :

Entités votantes

CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS
-------	------	------	-------------------	------------------	------------------	-----------	---------------------

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

Nombre de présents : (38)

Dont (38) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (11) : Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Marie-France MOSOLO (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (23) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE et Lionel PLASMANS (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

Commune de Baillet-en-France (1) : Christiane AKNOUCHE

Commune de Belloy-en-France (1) : Jean-Marie BONTEMPS

Commune de Mareil-en-France (1) : Jean-Marc CAMPIN

Commune de Montsoulst (1) : Josette FRAMERY

Commune de Villaines-sous-Bois (0)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CAPV (1) : Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

CARPF (3) : Eddy THOREAU (Louvres) a donné pouvoir à Pedro TRAVISCO (Louvres)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIÈRES

25 – Signature de la convention de transfert de MOA avec GPA et la commune de Villiers-le-Bel dans le cadre du projet Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) quartiers Puits-la-Marlière et Derrière-les-Murs sur la commune de Villiers-le-Bel

Commune de Baillet-en-France (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote (1) :

CARPF (1) : Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

--

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de l'ANRU a permis dès 2015 de démarrer la réflexion sur le renouvellement urbain du centre historique (le « Village ») et des deux quartiers de Puits-la-Marlière (PLM) et Derrière-Les-Murs de Monseigneur (DLM) de Villiers-le-Bel.

Par délibération du 12 juin 2020, la Ville de Villiers-le-Bel a fait le choix d'avoir recours à une concession d'aménagement pour réaliser les aménagements du NPNRU PLM-DLM. Au terme d'une procédure de publicité et de mise en concurrence, Grand Paris Aménagement a été désigné comme concessionnaire de l'aménagement des quartiers de PLM et DLM dans le cadre du NPNRU.

Un Traité de concession d'Aménagement a été signé entre la commune de Villiers-le-Bel et GRAND PARIS AMENAGEMENT le 18 octobre 2021.

Grand Paris Aménagement, en sa qualité de concessionnaire, est maître d'ouvrage de l'opération de requalification des deux quartiers de Puits-la-Marlière (PLM) et Derrière-Les-Murs de Monseigneur (DLM) de Villiers-le-Bel.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, à laquelle appartient Villiers-le-Bel, la compétence en matière de travaux d'assainissement a été transférée de la Communauté d'Agglomération au SIAH.

D'importants travaux d'assainissement doivent être réalisés sur des espaces publics situés dans le périmètre de l'Opération PLM-DLM, espaces publics qui doivent par ailleurs faire l'objet de travaux de requalification au titre de l'Opération.

Pour garantir une continuité avec le pilotage des études, simplifier les démarches administratives, et étant donné que l'intervention sur les réseaux d'assainissement (EU/EP) est techniquement et fonctionnellement liée aux autres travaux de requalification des espaces publics en raison de leur imbrication, il est convenu que le SIAH transfère à la Ville la maîtrise d'ouvrage unique des travaux d'assainissement à réaliser dans le périmètre de l'Opération, conformément à l'article L. 2422-12 du code de la commande publique et que la Ville, concédante de l'Opération d'aménagement, confie ladite maîtrise d'ouvrage à Grand Paris Aménagement.

Afin de garantir l'échéance du calendrier fixée par la ville, et notamment un démarrage des travaux au troisième trimestre 2026 du Parvis Camille Claudel, pour assurer une livraison à la rentrée scolaire de septembre 2027, le SIAH propose d'établir une convention secteur par secteur et sous réserve des budgets alloués au SIAH.

Le coût global prévisionnel des travaux d'aménagement du secteur S31 de la tranche ferme du TCA du NPNRU PLM DLM est estimé, au stade du DCE, à un montant total de 1 518 280€ HT.

Dans ce coût global, la part des dépenses en matière d'assainissement sur le secteur S31 est estimée, au stade du DCE, à un montant total de 524 950€ HT. Ce montant se décline de la façon suivante :

- Une estimation de 86 964€ HT en eaux usées ;
- Une estimation de 437 987€ HT en eaux pluviales.

Le SIAH s'engage à procéder au règlement du coût des études et des travaux d'assainissement objets de la présente convention à l'avancement des travaux menés par Grand Paris Aménagement, sous condition de participation de financement de l'AESN et du budget du SIAH.

La dépense est inscrite sur le budget principal assainissement eaux pluviales et GEMAPI et sur le budget annexe assainissement eaux usées au chapitre 23 et article 2315.

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIÈRES
25 – Signature de la convention de transfert de MOA avec GPA et la commune de Villiers-le-Bel dans le cadre du projet Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) quartiers Puits-la-Marlière et Derrière-les-Murs sur la commune de Villiers-le-Bel

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Tony FIDAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPRU) quartiers Puits-la-Marlière et Derrière-les-Murs sur la commune de Villiers-le-Bel,

Considérant la volonté de réaliser un transfert de MOA avec Grand Paris Aménagement et la commune de Villiers-le-Bel dans le cadre du projet Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du secteur S31 des quartiers Puits-la-Marlière et Derrière-les-Murs sur la commune de Villiers-le-Bel,

Considérant le projet de convention de transfert de MOA avec Grand Paris Aménagement et la commune de Villiers-le-Bel dans le cadre du projet Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du secteur S31 des quartiers Puits-la-Marlière et Derrière-les-Murs sur la commune de Villiers-le-Bel,

Considérant la nécessité d'autoriser le Président à signer la convention,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Approuve** la signature de la convention n° 2025-12-19 concernant le transfert de MOA avec Grand Paris Aménagement et la commune de Villiers-le-Bel dans le cadre du projet Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du secteur S31 des quartiers Puits-la-Marlière et Derrière-les-Murs sur la commune de Villiers-le-Bel,
- 2- Prend acte** que la dépense est inscrite sur le budget principal assainissement eaux pluviales et GEMAPI et sur le budget annexe assainissement eaux usées au chapitre 23 et article 2315,
- 3- Et autorise** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 09 février 2026,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 15/02/2026

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certifié par  yousign

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-26

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIÈRES

26 – Signature de la convention de maîtrise d'ouvrage mandatée-travaux n° 2025-12-17 relative à la réfection de la voirie des avenues des Roses, des Glycines, Hoche, Henri Dunant, des Violettes, du Maréchal Bessières, du Château et de la rue des Écoles sur la commune de le Thillay (Opération n° 482IB)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 03 février 2026, s'est réuni le lundi 09 février 2026 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

Date de la convocation : Le mardi 03 février 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 37

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Votants :

Entités votantes

CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS
-------	------	------	-------------------	------------------	------------------	-----------	---------------------

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

Nombre de présents : (38)

Dont (38) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (11) : Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Marie-France MOSOLO (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (23) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisieux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE et Lionel PLASMANS (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

Commune de Baillet-en-France (1) : Christiane AKNOUCHE

Commune de Belloy-en-France (1) : Jean-Marie BONTEMPS

Commune de Mareil-en-France (1) : Jean-Marc CAMPIN

Commune de Montsault (1) : Josette FRAMERY

Commune de Villaines-sous-Bois (0)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CAPV (1) : Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

CARPF (3) : Eddy THOREAU (Louvres) a donné pouvoir à Pedro TRAVISCO (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisieux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisieux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20260225-2026-26-DE
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIÈRES

26 – Signature de la convention de maîtrise d'ouvrage mandatée-travaux n° 2025-12-17 relative à la réfection de la voirie des avenues des Roses, des Glycines, Hoche, Henri Dunant, des Violettes, du Maréchal Bessières, du Château et de la rue des Écoles sur la commune de Le Thillay (Opération n° 482IB)

Commune de Baillet-en-France (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote (1) :

CARPF (1) : Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

--

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le syndicat a procédé à des travaux de réhabilitation des réseaux de transport d'eaux usées des avenues des Roses, des Glycines, Hoche, Henri Dunant, des Violettes, du Maréchal Bessières, du Château et de la rue des Écoles sur la commune de Le Thillay (Opération n° 482IB), entre le 24 avril 2023 et le 13 décembre 2024.

Le projet prévoyait les travaux suivants :

- La réhabilitation de deux collecteurs d'eaux usées de transport DN400 et DN1000 dont les tracés sont parallèles et présentent un linéaire équivalent de 1 000 mètres linéaires chacune ainsi qu'un collecteur DN300 sur un linéaire de 160 mètres linéaires ;
- La réhabilitation de 700 mètres linéaires de collecteur de diamètre compris entre DN300 et DN500 en envisageant d'effectuer des travaux en dépose / repose et en chemisage.

La mairie de Le Thillay, souhaitant réaliser la réfection complète de la voirie sur l'Avenue Henri Dunant, il a été proposé que la commune fasse réaliser cette réfection dans le cadre de son marché voirie, et que le syndicat reverse à la commune la somme correspondant aux travaux de chaussée initialement prévus dans le cadre de l'Opération n° 482IB.

Le montant à verser pour la réfection est de 17 427,50 € HT, soit 20 913,00 € TTC.

La dépense est inscrite sur le budget annexe assainissement eaux usées au chapitre 23, article 2315.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Tony FIDAN,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les travaux de réhabilitation des réseaux de transport d'eaux usées des avenues des Roses, des Glycines, Hoche, Henri Dunant, des Violettes, du Maréchal Bessières, du Château et de la rue des Ecoles sur la commune de Le Thillay,

Vu la nécessité de réfection de la voirie située avenue Henri Dunant sur la commune de Le Thillay,

Considérant la nécessité d'autoriser le Président à signer la convention,

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIÈRES

26 – Signature de la convention de maîtrise d'ouvrage mandatée-travaux n° 2025-12-17 relative à la réfection de la voirie des avenues des Roses, des Glycines, Hoche, Henri Dunant, des Violettes, du Maréchal Bessières, du Château et de la rue des Écoles sur la commune de Le Thillay (Opération n° 4821B)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la signature de la convention n° 2025-12-17 relative à la réfection de la voirie située avenue Henri Dunant sur la commune de Le Thillay,
- 2- **Prend acte** que la dépense est inscrite sur le budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315,
- 3- **Et autorise** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 09 février 2026,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 15/02/2026

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certifié par  yousign

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-27

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIÈRES

27 – Bilan des acquisitions et des cessions foncières réalisées par le SIAH - Année 2025

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 03 février 2026, s'est réuni le lundi 09 février 2026 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

Date de la convocation : Le mardi 03 février 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 41

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Votants :

Entités votantes

CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS
-------	------	------	-------------------	------------------	------------------	-----------	---------------------

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

Nombre de présents : (42)

Dont (42) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (11) : Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Marie-France MOSOLO (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (23) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE et Lionel PLASMANS (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCC PF (4) : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsault)

Commune de Baillet-en-France (1) : Christiane AKNOUCHE

Commune de Belloy-en-France (1) : Jean-Marie BONTEMPS

Commune de Mareil-en-France (1) : Jean-Marc CAMPIN

Commune de Montsault (1) : Josette FRAMERY

Commune de Villaines-sous-Bois (0)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV (1) : Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIÈRES
27 – Bilan des acquisitions et des cessions foncières réalisées par le SIAH - Année 2025

CARPF (3) : Eddy THOREAU (Louvres) a donné pouvoir à Pedro TRAVISCO (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCCPF (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Commune de Baillet-en-France (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote (1) :

CARPF (1) : Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

--

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article L. 5211-37 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et des cessions opérées fasse l'objet d'une délibération de l'organe délibérant.

En 2025, la principale acquisition a concerné les emprises foncières cédées par ICADE à Sarcelles en prévision du projet de renaturation du Petit Rosne dans le quartier Émile Zola.

Les achats de terrains sur la commune de Bonneuil-en-France se sont poursuivis. Deux transactions concernent l'opération n° 489D relative à la renaturation du Croult à l'aval du Vignois.

Une acquisition a également concerné l'opération n° 489C destinée à renaturer le Croult en aval du bassin de la Huguée situé sur la commune de Bonneuil-en-France.

Une cession de terrain a été réalisée sur la commune d'Écouen.

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIÈRES
27 – Bilan des acquisitions et des cessions foncières réalisées par le SIAH - Année 2025

L'état récapitulatif des transactions immobilières en 2025 est le suivant :

ÉTAT DES ACQUISITIONS 2025 :

Commune	Situation du bien	Référence cadastrale contenance	Vendeur	Prix	Date de transfert
BONNEUIL-EN-FRANCE	Le Niveau	AI n°146 – 1 828 m ²	Indivision F. – D.	8 043,20 €	28/03/2025
BONNEUIL-EN-FRANCE	Le Niveau	AI n°139 – 3 353 m ²	Assistance Publique Hôpitaux de Paris	13 412,00 €	10/07/2025
SARCELLES	La Prairie du Haut du Roi	AV n°391 – 483 m ² AV n°389 – 250 m ² AV n°392 – 5 355 m ² AV n°3942 261 m ² AV n°384 – 519 m ² AV n°387 – 693 m ² AV n°104 – 280 m ² AV n°105 – 59 m ² AV n°106 – 100 m ² AV n°122 – 47 m ² AV n°219 – 123 m ² AV n°223 – 745 m ² AV n°224 – 1 387 m ² AV n°227 – 419 m ² AV n°228 – 150 m ² AV n°229 – 233 m ² AV n°230 – 115 m ² AV n°231 – 40 m ² AV n°232 – 113 m ² AV n°233 – 1 074 m ² AV n°284 – 578 m ² AV n°396 – 2 163 m ²	ICADE	42 967,00 €	08/09/2025
BONNEUIL-EN-FRANCE	Les Marais	AV n°286 – 11 548 m ²	Indivision D. – B.	15 012,40 €	20/10/2025

ÉTAT DES CESSIONS 2025 :

Commune	Situation du bien	Référence cadastrale contenance	Acheteur	Prix	Date de transfert
ECOUEN	Le Champs aux Meuniers	ZD n°528 – 951 m ² ZD n°530 – 405 m ²	M. Christian C.	1 224,00 €	13/01/2025

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIÈRES
27 – Bilan des acquisitions et des cessions foncières réalisées par le SIAH - Année 2025

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-37,

Considérant que cet article prévoit que le bilan des acquisitions et des cessions opérées fasse l'objet d'un vote de l'organe délibérant,

Considérant la réalisation de l'ensemble de ces acquisitions et des cessions à un prix basé sur les estimations du Service France Domaine,

Vu l'état récapitulatif des transactions immobilières signées en 2025,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Prend acte** des transferts de propriétés réalisés en 2025,
- 2- Et autorise** le Président à signer tout acte relatif au bilan des acquisitions et des cessions réalisées en 2025.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 09 février 2026,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoît JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 15/02/2026

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certifié par  yousign

Benoît JIMENEZ,

**Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.**



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-28

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIÈRES
28 – Adhésion à la Médiation de l'Eau

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 03 février 2026, s'est réuni le lundi 09 février 2026 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

Date de la convocation : Le mardi 03 février 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 41

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Votants :

Entités votantes

CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS
-------	------	------	-------------------	------------------	------------------	-----------	---------------------

Légende :	VERT=VOTANT
	BLANC=NON-VOTANT

Nombre de présents : (42)

Dont (42) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (11) : Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Marie-France MOSOLO (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (23) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE et Lionel PLASMANS (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCC PF (4) : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoul)

Commune de Baillet-en-France (1) : Christiane AKNOUCHE

Commune de Belloy-en-France (1) : Jean-Marie BONTEMPS

Commune de Mareil-en-France (1) : Jean-Marc CAMPIN

Commune de Montsoul (1) : Josette FRAMERY

Commune de Villaines-sous-Bois (0)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV (1) : Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIÈRES
28 – Adhésion à la Médiation de l'Eau

CARPF (3) : Eddy THOREAU (Louvres) a donné pouvoir à Pedro TRAVISCO (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCPF (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Commune de Baillet-en-France (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote (1) :

CARPF (1) : Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

--

EXPOSÉ DES MOTIFS

La réglementation impose aux services publics d'eau et d'assainissement de garantir aux consommateurs un accès effectif et gratuit à un dispositif de médiation de la consommation. Cette obligation s'impose aux collectivités et à leurs opérateurs, indépendamment du mode de gestion du service.

S'agissant des services publics d'eau et d'assainissement collectif et non collectif, les professionnels au sens du code de la consommation sont les opérateurs de ces services, qu'ils soient exercés en régie, sous forme de société publique locale ou de SEM, ou dans le cadre d'une délégation de service public.

À ce titre, le professionnel doit informer le consommateur qu'il a la possibilité, en cas de litige, de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, lui communiquer les coordonnées du médiateur compétent et assurer le financement du dispositif de médiation.

La Médiation de l'eau est une association qui a pour objet de fournir un appui logistique au Médiateur de l'Eau afin de régler amiablement les litiges de consommation relatifs à l'exécution des services publics d'eau potable et d'assainissement, qu'ils soient exercés en gestion publique ou privée.

La Médiation de l'eau constitue le dispositif sectoriel national compétent pour les litiges relatifs aux services publics de l'eau et de l'assainissement.

Elle est reconnue pour son indépendance, son impartialité et son efficacité dans la résolution amiable des litiges. Elle garantit au consommateur un recours effectif et gratuit à un médiateur de la consommation, pour les litiges n'ayant pu être résolus à l'issue d'une réclamation préalable. La Médiation de l'Eau figure à ce titre sur la liste des médiateurs européens de la consommation, conformément aux exigences de la réglementation nationale et européenne.

En 16 années d'existence, la Médiation de l'eau a reçu près de 40 000 saisines, rendu environ 11 000 avis et a trouvé une solution amiable dans environ 74 % des cas en 2024.

Elle est aujourd'hui accessible à plus de 99,8 % des abonnés des services d'eau et d'assainissement, ce qui en fait le dispositif de référence du secteur.

Pour devenir partenaire de la Médiation de l'eau, une convention de partenariat et de prestations est conclue avec la collectivité ou l'opérateur.

Cette convention définit les obligations réciproques des parties et entraîne l'application d'un barème comprenant :

- Un abonnement annuel,
- Des prestations forfaitaires en fonction des dossiers traités.

La convention de partenariat prévoit notamment :

- Une durée indéterminée, assortie d'une clause de résiliation, conformément à la directive n°2014/24/UE du 26 février 2014 et à l'article L.613-1 du code de la consommation ;

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIÈRES
28 – Adhésion à la Médiation de l'Eau

- Une facturation annuelle et semestrielle, comprenant :
 - En janvier : l'abonnement annuel et, le cas échéant, les prestations du second semestre de l'année précédente,
 - En juillet : les prestations réalisées au cours du premier semestre.

Le montant de l'abonnement est fixé à :

- 100 € HT + 0,0116 € HT par abonné pour les services comptant plus de 25 000 abonnés.

Le barème des prestations courantes est le suivant :

Le barème suivant s'applique aux prestations rendues pour les membres adhérents à l'association :

- Saisine recevable : 35 € HT
- Instruction simple : 110 € HT
- Instruction complète 300 € HT

Le barème des prestations spécifiques est le suivant :

Traitements multiples : En cas de litiges multiples trouvant une même origine, au-delà de la facturation d'une instruction complète pour le 1er dossier, les dossiers suivants sont facturés avec un tarif minoré de 20 %.

Traitements à 3 services. Par exemple :

Service d'eau : ancien opérateur = 75 € / nouvel opérateur = 75 €

Service d'assainissement = 150 €

Total facturation du dossier = 300 €

L'adhésion à la Médiation de l'eau permet au SIAH de se conformer pleinement aux obligations légales, de se sécuriser juridiquement la gestion des litiges, et d'offrir aux usagers un dispositif reconnu de règlement amiable.

Les crédits sont inscrits au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 011 article 6281 (abonnement) et article 6288 (prestations).

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la consommation,

Vu l'ordonnance n° 2015-1033 du 20 août 2015 et le décret n° 2015-1382 du 30 octobre 2015 relatifs à la médiation des litiges de consommation ;

Vu la Directive n° 2013/11/UE du 21 mai 2013 relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation,

Vu le Règlement européen n° 524/2013 du 21 mai 2013 relatif au règlement en ligne des litiges de consommation ;

Vu le projet de convention de partenariat et de prestations proposé par l'Association de la Médiation de l'eau et ses annexes,

Considérant que le livre VI, titre Ier, du Code de la consommation impose au professionnel de garantir au consommateur un recours effectif et gratuit à un médiateur de la consommation,

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIÈRES
28 – Adhésion à la Médiation de l'Eau

Considérant que la Médiation de l'eau permet aux collectivités territoriales et à leurs opérateurs de satisfaire à leurs obligations légales et réglementaires en matière de médiation de la consommation,

Considérant que la Médiation de l'eau est le dispositif sectoriel national compétent pour les litiges relatifs aux services publics de l'eau et de l'assainissement,

Considérant que les services publics d'eau et d'assainissement collectif et non collectif sont considérés comme des professionnels au sens du Code de la consommation, quel que soit leur mode de gestion (régie, SPL, SEM ou délégation de service public),

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Approuve** la convention de partenariat et de prestations à conclure entre le SIAH et l'Association de la Médiation de l'eau, ainsi que l'ensemble de ses annexes,
- 2- Autorise** le Président du SIAH à signer ladite convention et tout document nécessaire à son exécution,
- 3- Dit** que les crédits sont inscrits au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 011, article 6281 (abonnement) et article 6288 (prestations),
- 4- Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette adhésion.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 09 février 2026,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 15/02/2026

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certifié par  yousign

Benoit JIMENEZ,



**Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.**

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-29

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIÈRES

29 – Signature du protocole d'accord avec l'entreprise Euro Glaçons (Convention n° 2026-01-01)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 03 février 2026, s'est réuni le lundi 09 février 2026 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

Date de la convocation : Le mardi 03 février 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 37

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Votants :

Entités votantes							
CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS
Légende :		VERT = VOTANT BLANC = NON-VOTANT					

Nombre de présents : (38)

Dont (38) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (11) : Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Marie-France MOSOLO (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (23) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE et Lionel PLASMANS (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

Commune de Baillet-en-France (1) : Christiane AKNOUCHE

Commune de Belloy-en-France (1) : Jean-Marie BONTEMPS

Commune de Mareil-en-France (1) : Jean-Marc CAMPIN

Commune de Montsoulst (1) : Josette FRAMERY

Commune de Villaines-sous-Bois (0)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CAPV (1) : Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

CARPF (3) : Eddy THOREAU (Louvres) a donné pouvoir à Pedro TRAVISCO (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIÈRES
29 – Signature du protocole d'accord avec l'entreprise Euro Glaçons (Convention n° 2026-01-01)

Commune de Baillet-en-France (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote (1) :

CARPF (1) : Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

--

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre de sa mission de collecte, de transport et de traitement des eaux usées, le SIAH perçoit une redevance assainissement de la part des usagers du service d'assainissement collectif.

L'entreprise EURO GLAÇONS, située à Baillet-en-France, a sollicité le 29 octobre 2025, le remboursement des redevances d'assainissement au motif qu'elle ne rejette pas la totalité de l'eau potable consommée dans le réseau d'eaux usées.

En effet, la majeure partie de l'eau potable consommée par cette entreprise est utilisée pour son activité de fabrication de glaçons et n'est pas rejetée au réseau public d'eaux usées. Cette eau n'étant pas collectée, transportée via les réseaux publics d'eaux usées, ni traitée par la station de dépollution de Bonneuil-en-France, elle ne doit pas entrer dans le calcul de la redevance assainissement, conformément aux dispositions de l'article R. 2224-19-2 du Code général des collectivités territoriales.

Au vu des éléments transmis par l'entreprise, les services du SIAH estiment que les rejets d'eaux usées liés à la présence des salariés sur le site sont de l'ordre de 350 litres par jour (sur la base de 50 litres par jour et par employé) soit, à raison de 260 jours d'activité par an, 91 m³ par an. Ce volume constitue donc la base de calcul de la redevance assainissement.

Le présent protocole a donc pour objet de restituer à l'entreprise les sommes indûment perçues.

Le SIAH s'engage à verser à la SARL EURO GLAÇONS, une somme transactionnelle, forfaitaire, globale et définitive de quarante mille huit cent soixante-douze euros et trente centimes TTC (40 872,30 € TTC), correspondant à la différence entre les redevances d'assainissement réglées sur la période 2021 à 2025 et celles qu'elle aurait dû payer sur la base d'un rejet d'eaux usées de 91m³ par an.

La convention prévoit également un mécanisme permettant l'évaluation de la consommation de la SARL EURO GLAÇONS à compter du 2^{ème} semestre de l'année 2025, afin de facturer la redevance assainissement réellement due.

Les crédits en dépenses sont prévus au budget eaux usées, chapitre 67, article 6718.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Civil et notamment ses articles 2044 et suivants,

Vu le projet de protocole d'accord avec la SARL EURO GLAÇONS,

Considérant l'absence de rejet d'un certain volume dans le réseau public d'eaux usées et par conséquent la nécessité de procéder au dégrèvement de la redevance intercommunale d'assainissement,

Considérant le montant du remboursement à 40 872,30 €,

Considérant la nécessité d'autoriser le Président à signer le protocole d'accord avec l'entreprise EURO GLAÇONS,

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIÈRES
29 – Signature du protocole d'accord avec l'entreprise Euro Glaçons (Convention n° 2026-01-01)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Approuve** la convention n° 2026-01-01 relative au protocole d'accord avec l'entreprise EURO GLAÇONS, pour une somme transactionnelle, forfaitaire, globale et définitive de quarante mille huit cent soixante-douze euros et trente centimes TTC (40 872,30 € TTC),
- 2- Prend acte** que les crédits ouverts sont prévus au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 67, article 6718,
- 3- Et autorise** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 09 février 2026,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 15/02/2026

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certifié par  yousign

Benoit JIMENEZ,

**Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.**



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-30

RESSOURCES HUMAINES
30 – Modification du tableau des emplois

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 03 février 2026, s'est réuni le lundi 09 février 2026 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

Date de la convocation : Le mardi 03 février 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 41

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Votants :

Entités votantes

CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS
-------	------	------	-------------------	------------------	------------------	-----------	---------------------

Légende :	VERT=VOTANT
	BLANC=NON-VOTANT

Nombre de présents : (42)

Dont (42) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (11) : Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Marie-France MOSOLO (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (23) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE et Lionel PLASMANS (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF (4) : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoul)

Commune de Baillet-en-France (1) : Christiane AKNOUCHE

Commune de Belloy-en-France (1) : Jean-Marie BONTEMPS

Commune de Mareil-en-France (1) : Jean-Marc CAMPIN

Commune de Montsoul (1) : Josette FRAMERY

Commune de Villaines-sous-Bois (0)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV (1) : Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

RESSOURCES HUMAINES
30 – Modification du tableau des emplois

CARPF (3) : Eddy THOREAU (Louvres) a donné pouvoir à Pedro TRAVISCO (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCPF (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Commune de Baillet-en-France (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote (1) :

CARPF (1) : Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

--

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le SIAH souhaite recourir à un chargé de mission pour mesurer et représenter les imaginaires des paysages de l'eau en lien avec les projets du SIAH.

Pour ce faire, il est nécessaire de créer un emploi permanent à temps non complet à raison de 17h30 sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Les caractéristiques statutaires de l'emploi se présentent de la manière suivante :

Dernière délibération portant sur l'emploi	Filière	Intitulé de l'emploi	Grades de référence	Cadre d'emplois de référence
	Technique	Chargé de mission pour mesurer et représenter les imaginaires des paysages de l'eau en lien avec les projets du SIAH	Ingénieur territorial	Ingénieurs territoriaux

Recrutement possible sur la base de l'article L332-8 du code général de la fonction publique

Motifs	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération
2° de l'article L332-8 Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code	Le titulaire doit être en possession des diplômes requis pour le passage du concours externe.	La rémunération est basée sur les grilles indiciaires correspondant aux grades de référence et en fonction de l'expérience professionnelle.

RESSOURCES HUMAINES
30 – Modification du tableau des emplois

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de modifier l'emploi et de mettre à jour le tableau,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Approuve** la modification du tableau des emplois,
- 2- Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette modification.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 09 février 2026,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 15/02/2026

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certifié par  yosign

Benoit JIMENEZ,

**Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.**



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-31

RESSOURCES HUMAINES
31 – Modification du tableau des effectifs

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 03 février 2026, s'est réuni le lundi 09 février 2026 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoît JIMENEZ, Président du SIAH.

Date de la convocation : Le mardi 03 février 2026
Nombre de délégués titulaires en exercice : 80
Nombre de délégués suppléants en exercice : 80
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 41
Président de séance : Benoît JIMENEZ
Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Votants :

Entités votantes

CARPF	CAPV	C3PF	BAILLET-EN-FRANCE	BELLOY-en-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	MONTSOULT	VILLAINES-SOUS-BOIS
-------	------	------	-------------------	------------------	------------------	-----------	---------------------

Légende :	VERT = VOTANT
	BLANC = NON-VOTANT

Nombre de présents : (42)

Dont (42) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV (11) : Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Marie-France MOSOLO (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF (23) : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoît JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE et Lionel PLASMANS (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCC PF (4) : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoul)

Commune de Baillet-en-France (1) : Christiane AKNOUCHE

Commune de Belloy-en-France (1) : Jean-Marie BONTEMPS

Commune de Mareil-en-France (1) : Jean-Marc CAMPIN

Commune de Montsoul (1) : Josette FRAMERY

Commune de Villaines-sous-Bois (0)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV (1) : Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoît JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

RESSOURCES HUMAINES
31 – Modification du tableau des effectifs

CARPF (3) : Eddy THOREAU (Louvres) a donné pouvoir à Pedro TRAVISCO (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCFP (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Commune de Baillet-en-France (1) : Jean-Claude LAINÉ a donné pouvoir Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote (1) :

CARPF (1) : Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

--

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de permettre la mise à jour du tableau dès qu'intervient un changement dans les effectifs.

Le tableau des effectifs ci-après fait état de la situation au 9 février 2026, avec les avancements de grade effectifs au 1^{er} janvier 2026. Il prend en compte la modification du tableau des emplois avec la création d'un poste de Chargé de mission pour mesurer et représenter les imaginaires des paysages de l'eau en lien avec les projets du SIAH sur le grade d'ingénieur territorial, à temps non complet (17h30).

Grade	Cat.	Postes ouverts	Postes ouverts sur plusieurs grades	Titulaires Stagiaires	Contractuels	Postes non pourvus
<u>Emplois de Direction</u>						
Directeur Général	A	1		1		
Directeur Général Adjoint	A	2		1	1	
Total emplois de direction		3		2	1	0

Grade	Cat.	Postes ouverts	Postes ouverts sur plusieurs grades	Titulaires stagiaires	Contractuels	Postes non pourvus
<u>Filière Administrative</u>						
Attaché Hors Classe	A	1	1	1	0	1
Attaché principal	A	0		0	0	
Attaché	A	2		1	1	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	2	1	0	2
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1		0	1	
Rédacteur	B	3		2	1	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	3	2	3	0	2
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	2		2	0	
Adjoint administratif	C	4		3	1	
Total filière administrative		17	5	13	4	5

RESSOURCES HUMAINES
31 – Modification du tableau des effectifs

Grade	Cat.	Postes ouverts	Postes ouverts sur plusieurs grades	Titulaires stagiaires	Contractuels	Postes non pourvus
<u>Filière Technique</u>						
Ingénieur en chef de classe normale	A +	1		1	0	
Ingénieur hors classe	A	1	1	1	0	1
Ingénieur principal	A	6		6	0	
Ingénieur	A	11		2	9	
Ingénieur TNC 17h30	A	0	1	0	0	1
Technicien Principal de 1ère classe	B	2	4	2	0	4
Technicien Principal de 2ème classe	B	11		5	6	
Technicien	B	3		1	2	
Agent de maîtrise principal	C	0	2	0	0	2
Agent de maîtrise	C	4		4	0	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	0	1	0	0	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	4		4	0	
Adjoint technique	C	8		3	5	
Total filière technique		51	9	29	22	9
Total général		71	14	44	27	14

RESSOURCES HUMAINES
31 – Modification du tableau des effectifs

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs pour tenir compte de la modification intervenue dans la structure de son personnel,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Approuve** le tableau des effectifs en vigueur au 09 février 2026,
- 2- Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs au tableau des effectifs.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 09 février 2026,

Jean-Michel DUBOIS,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 15/02/2026

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certifié par  yousign

Benoit JIMENEZ,

**Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.**



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.